

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

♦ ♦ ♦

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 janvier 2016 - 19 h 00

L'an deux mille seize, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 05 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOYER, CALVO, DE COUX, GOSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MATHIEU-DEBLACHE, RANGOLY, SIMÉON, VITET et VOISIN Mrs BAË, BUISSON, CHOUARD, GAUBERT, LALANNE, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MARIN, MONROZIER, PERROT, PILET, RIVIER, SÉVERAC et SOUM
PROCURATIONS	Mme BOBO a donné procuration à M. LORRAIN Mme DUBOIS a donné procuration à M. GAUBERT Mme MALET a donné procuration à Mme SIMÉON M. BROUSSE a donné procuration à M. LERAT M. LASCRET a donné procuration à M. MARIN
ABSENT(E)S	M. FRANCHINA
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme GOSELIN Corinne
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Intervention du Conseil des Sages 2 - Plan Pluriannuel d'Investissement 2016 à 2019 3 - Présentation du nouveau dispositif "contrat de territoire" du Conseil Départemental 4 - Demande de concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance budgétaires et comptables - indemnité de conseil année 2016 5 - Reconstitution de la permanence du Centre des Impôts pour 2016 6 - Demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté le Muretain Agglo (CAM) 7 - Demande d'une subvention - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 8 - Ouverture des crédits en investissement pour 2016 9 - Adoption des états des restes à réaliser 10 - Avance sur la subvention annuelle de 2016 accordée par la commune au CCAS 11 - Participation pour le lot issu de la division du lot n° 137 de la ZAC du Banayre 12 - Avenir Fonsorbais Football - conditions de mise à disposition des locaux 13 - Contreparties des chantiers jeunes 14 - Nouvelle stèle de la résistance 15 - Rétrocession au Conseil Départemental de deux parcelles cadastrées BD 122 et BE 133 - giratoire du lycée 16 - Acquisition de parcelles pour le nouveau cimetière 17 - Vente de biens divers et d'un bien immobilier par enchère sur Internet 18 - Bilan des aides versées par le CCAS pour l'année 2015 19 - Comité de Pilotage pour l'accueil des réfugiés 20 - Projets du Syndicat Mixte de Transports en Commun - TISSÉO 21 - Convention pour l'installation d'une antenne FREE sur le clocher de l'église 22 - Le Muretain Agglo 23 - Reprise de la compétence "traitement des eaux usées pour la station d'épuration Fonsorbes-Cantelauze" au SIVOM du canton de Saint-Lys et transfert au SMEA-RÉSEAU 31 24 - SMEA-RÉSEAU 31 25 - Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne (SDEHG) - modification des statuts 26 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 27 - Questions orales posées par les divers groupes 28 - Informations diverses

Date de la convocation : 7 janvier 2015.

Date d'affichage : 8 janvier 2015

Nombre de membres

du Conseil Municipal : 33
en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme GOSSELIN Corinne, du groupe majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : je vous présente à tous mes meilleurs vœux pour 2016, à vous à vos proches et accessoirement de la réussite pour les affaires que nous menons sur la commune de Fonsorbes.

Je vous rappelle la nécessité d'éteindre vos téléphones portables respectifs, sauf celui de l'Adjoint de permanence.

Questions orales demandées par les divers groupes :

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Démocratie participative
2. Concertation

Groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Les agents contractuels
2. Les demandes formulées par le Muretain Agglo auprès du SMEAT pour la révision du SCoT

M. Perrot : je suis assez surpris de ne pas voir le procès-verbal du Conseil Municipal du mois de décembre, sachant que le compte-rendu est paru le 23 décembre. Vous nous avez peut-être mal habitués, car il n'y a eu qu'une journée entre le compte-rendu et le procès-verbal du mois de novembre.

Mme le Maire : je vous rappelle, M. Perrot, que c'était une période de vacances. Je pense que le personnel a posé des jours de congés, ce qui explique fort probablement cela.

M. Perrot : je pensais le recevoir la première semaine de janvier, je suis assez surpris. Vous aviez dit précisément, les fois précédentes, que vous alliez vous arranger pour ne pas avoir du retard dans les procès-verbaux.

Mme le Maire : en ce qui concerne la retranscription, le logiciel est toujours dans la phase d'apprentissage en fonction de nos voix respectives. Donc, nous progressons là-dessus. Néanmoins, la technique n'est probablement pas encore au maximum. Et puis il y a l'excuse que représentent les temps de congés du personnel municipal.

M. Perrot : je sais. Depuis le mois de septembre, l'apprentissage des voix ne marche pas ?

Mme le Maire : je vous propose d'aller voir l'agent chargé de la retranscription, elle vous expliquera où en sont les progrès faits en terme d'utilisation de ce logiciel.

M. Perrot : d'accord. Merci.

1 - INTERVENTION DU CONSEIL DES SAGES

Mme le Maire : Mrs Merland et Forestou sont présents, ils font partie du conseil des sages. M. Merland a travaillé sur les propositions de mutuelle collective municipale ; il s'agit d'une proposition dudit conseil.

M. Merland va fort probablement reprendre l'historique depuis quasiment la création du conseil des sages, avec les réunions publiques.

M. Merland : bonsoir à tous. Je m'appelle Jean-Paul Merland, je suis à Fonsorbes depuis 43 ans, je connais un peu le village. Je suis le secrétaire du conseil des sages. C'est moi qui ai mené le projet de mutuelle municipale. Donc, pour vous en parler ce soir, nous allons utiliser un diaporama.

Vous savez qu'il y aura une réunion publique le 3 février sur le sujet, ce diaporama est donc un projet pour cette réunion publique. C'est en quelque sorte la répétition générale. Donc, si des choses ne vont pas, s'il y a des remarques à faire, vous pouvez me le dire.

Page d'introduction :

Sur l'image du haut, vous reconnaissez les flyers qui ont été réalisés par le service communication. D'ailleurs, je profite de l'occasion pour remercier le service communication qui a conçu 80 % de ce diaporama, et qui a beaucoup travaillé sur la communication de ce projet.

Nous étions partis de la fausse idée suivante : plus nous avons d'adhérents potentiels, plus nous pouvions négocier avec les mutuelles. Mais en fait, au fil du temps, nous nous sommes aperçus que ce n'était pas tout

à fait exact. C'est vrai pour une entreprise qui a, par exemple, cinquante salariés, donc cinquante adhérents potentiels. Mais, dans les réponses que nous avons reçues, il y a des personnes qui ne pourront peut-être pas changer de mutuelle, en particulier les salariés puisque maintenant les mutuelles sont obligatoires. Donc, nous avons surtout axé le problème sur les retraités.

Lors de la réunion publique, nous ferons un rappel sur le rôle d'une mutuelle.

Chaque fois, nous avons pris des exemples pour avoir une bonne compréhension du sujet.

Une mutuelle, pour l'exemple tout à fait classique d'une consultation chez un généraliste, vous rembourse les 30 % restants, sauf le 1 € de participation forfaitaire, qu'aucune mutuelle ne rembourse. Lorsqu'une mutuelle vous fait une proposition, elle vous donne un tableau parfaitement illisible et parfaitement incompréhensible car elle stipule "remboursement 100 % du BR (Base de Remboursement de la sécurité sociale), 180 % du BR". Nous nous imaginons peut-être que nous allons faire des bénéficiaires, mais pas du tout. 100 % du BR veut dire qu'entre la sécurité sociale et la mutuelle, le remboursement est à 100 et 150 % du BR, ce qui signifie que vous serez remboursés s'il y a un dépassement d'honoraires (remboursement partiel des dépassements d'honoraires). Chaque mutuelle, en principe, propose trois gammes de prestations : plus vous payez cher, plus vous êtes remboursés : la gamme 1 est la plus basse, la gamme 2 est celle du milieu, la gamme 3 est la plus chère.

Par exemple, sur le remboursement d'une paire de lunettes (qui est très mal remboursée par la mutuelle et la sécurité sociale) d'une valeur de 500 € : dans la mutuelle 1, 80 € est le forfait qu'elle rembourse, donc, il vous reste 409,51 € à payer. Le chiffre de gauche, la partie rouge, c'est ce qu'il reste à payer, la partie jaune, ce qui est payé par la mutuelle, et la partie bleue, c'est ce que rembourse la sécurité sociale. Vous voyez que pour les lunettes, la partie bleue est tout-à-fait négligeable. La gamme 2 rembourse mieux, et pour la gamme 3, il ne vous restera à payer que 32,52 €. Cela veut donc dire que c'est très bien remboursé.

L'historique

Nous avons lancé le projet en avril 2015, avec certains moyens de communication : des flyers, un article dans Fonsorbes information, un questionnaire disponible sur le site de la Mairie. A peu près 60 % des gens ont répondu par voie informatique, et 40 % par les flyers. Normalement, nous devions arrêter au moment des vacances. Mais, comme nous avons très peu de réponses, nous avons relancé toute la communication. Nous avons finalement arrêté l'analyse des réponses fin septembre. Ensuite, nous avons analysé les réponses, qui complètent le rapport que j'ai remis à la Mairie. Vous avez toutes les comparaisons, toutes les propositions reçues. Nous n'avons eu, en tout, que 138 réponses à l'enquête, ce qui est un peu notre déception.

90 % des personnes interrogées sont disposées à changer de mutuelle. Mais, comme je le disais tout à l'heure, il sera difficile aux salariés de changer de mutuelle. Parmi les adultes, il y a 53 retraités : c'est sur eux qu'il faut porter notre action puisqu'un retraité peut changer de mutuelle, peut-être pas tous les mois, mais au moins tous les ans. J'ai assuré des permanences au mois de juillet, où j'ai reçu bon nombre de retraités se plaignant du mauvais remboursement pour les lunettes, les soins dentaires, les prothèses auditives. Selon mon avis, il y a tout un travail à faire auprès des retraités.

Nous avons reçu des propositions de certaines mutuelles, mais nous avons pris contact avec les communes voisines, comme Bonrepos, Saiguède, Fontenilles, afin de leur demander si elles acceptaient de se joindre à notre projet. Excepté une réponse négative, nous n'avons pas eu de réponse. Nous avons alors contacté deux autres communes, Saint-Lys et Muret, communes ayant fait un choix. La commune de Muret a fait le choix de créer une association locale qui ne s'occupe que de ce dossier. Elle a lancé des appels d'offres et négocié auprès des mutuelles ; elle a donc choisi une mutuelle. Pour Saint-Lys, Mme Ducros, du Conseil Municipal, a expliqué le choix suivant : ils ont passé un accord de partenariat avec une association sur le plan national, association qui a négocié avec trois mutuelles. Cette association, "ma commune, ma santé", assure des permanences dans les villes et villages.

Suite à tous ces renseignements, nous avons organisé une réunion à la Mairie avec Mme Siméon, Mme Voisin, Mme Hernandez, le Président du conseil des sages et moi-même. Nous avons opté pour la solution de Saint-Lys, c'est-à-dire pour une association nationale ayant négocié avec trois mutuelles : elle laisse le choix au futur adhérent entre ces trois mutuelles, en fonction de ses besoins. Bien entendu, il faut payer une cotisation à l'association (c'est une association qui assure des permanences sur place). J'ai eu l'occasion de rencontrer son représentant, qui m'a fait bonne impression, l'impression de quelqu'un qui connaît son sujet. La seule chose à faire est de passer un accord de partenariat avec elle ; cet accord ne comprend pas de clause financière, il faut simplement que le CCAS lui mette à disposition un local pour tenir ses permanences, ce qui n'a absolument rien de contraignant.

Ce que je peux vous dire en conclusion, c'est que la mutuelle idéale n'existe pas, il faut donc faire des choix. Nous pouvons penser que les mutuelles sont souvent chères. Mais, ce que je conseille c'est, au lieu d'opter pour la gamme la plus élevée, c'est peut-être prendre celle du milieu, ou la plus basse, et mettre la différence

de prix sur le Livret A. Ainsi, vous vous constituez une cagnotte santé, qui vous permettra au bout de deux ans, par exemple, d'avoir une petite somme pour changer vos lunettes.

Je vous rappelle que vous pouvez prendre connaissance du rapport complet.

Mme le Maire : je vous remercie pour cette présentation, pour le travail que vous avez accompli, parce que je sais que cela vous a pris beaucoup de temps.

Il faut rappeler également la date de la réunion publique à laquelle seront invités tous ceux qui se sont inscrits : le 3 février, dans la salle de cinéma. L'information sera donnée, comme d'habitude, par les moyens de communication que nous utilisons, de façon à ce que des personnes intéressées n'étant pas inscrites, puissent également y participer.

M. Buisson, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir", es qualité de Conseiller Départemental : je vais parler à l'échelle du canton. Cette opération a été initiée via le succès de l'association "Actiom" qui propose cette prestation. Un réel succès pour Plaisance du Touch, qui a signé un contrat le 2 juin dernier. 377 personnes aujourd'hui ont fait appel à ce service ; les professionnels de santé, que nous rencontrerons début mai, nous en feront un retour. Fabienne Vitrice, que j'ai rencontrée aussi à ce sujet là sur Fontenilles, envisagerait éventuellement de le faire, elle va y réfléchir ; elle attend le retour aussi de Fonsorbes.

Mme le Maire : cela confirme effectivement votre choix.

M. Gaubert : deux observations. La première : je suis un peu surpris quant au nombre de personnes ayant répondu. Pouvons-nous se poser la question sur les moyens de communication de cette enquête ? Je pense que cela a dû passer par le canal du journal municipal ?

Mme le Maire : c'est paru sur deux numéros différents du Fonsorbais, sur la Dépêche, sur le site Internet, et des flyers ont été déposés chez les professionnels de santé. Donc, en terme de communication, je pense que nous avons fait ce qu'il était nécessaire de faire, je ne vois pas ce que nous aurions pu faire de plus. Nous avons échangé sur la question avec M. Merland, nous nous sommes donné les moyens de faire passer l'information. Cela est surprenant que nous ayons aussi peu de réponses. Mais l'information a été faite.

M. Gaubert : je pensais que beaucoup plus de personnes auraient été intéressées ; ce n'est pas important, mais c'est significatif. Deuxième chose : vous dites que 90 % des gens avaient une mutuelle. Sauf que changer de mutuelle ne pose pas de problème. Nous pouvons donc faire jouer la concurrence. Se pose le problème des personnes âgées qui, effectivement, sont assurées pour une affection de longue durée et qui, à un moment, du fait du déremboursement de certains soins, seront obligées de prendre une mutuelle. Est-ce que ce cas est prévu et est-ce qu'effectivement elles sont assurables ? Est-ce que les mutuelles ont pris en compte ce problème ? Parce que nous pouvons imaginer que ça se présentera.

M. Merland : je ne peux pas vous répondre, il faut poser la question. En principe, les mutuelles ne demandent rien sur le plan de la santé.

M. Buisson : en fait, il y a plusieurs niveaux. Les mutuelles proposent effectivement trois niveaux d'adhésion, qui sont plus ou moins liés à la tarification : soit nous y mettons un aspect purement social, avec un tarif de base très bas, et effectivement les prestations sont peu étalées, notamment sur des affections de type ALD (Affections de Longue Durée). Après, nous arrivons sur des tarifs quand même concurrentiels par rapport à une mutuelle individuelle, et nous nous retrouvons plutôt dans des niveaux qui relèveraient d'une mutuelle d'entreprise.

M. Gaubert : c'est surtout ce profil. En terme de tarifs, vous avez répondu à une question que je n'ai pas posée. Mais, si vous voulez, en terme d'assurabilité, nous avons tous connu, dans des temps pas très éloignés, des personnes âgées malades et qui, n'ayant pas de mutuelle, devaient s'assurer. Et souvent, soit les mutuelles donnaient des garanties minimales avec des prix très importants, soit elles refusaient. Aujourd'hui, le problème que nous devons nous poser, c'est pour ces personnes-là. Parce que là, nous sommes dans la concurrence ; ce sont des personnes qui payent des mutuelles, elles ont donc, pour moi, les moyens d'avoir cette couverture complémentaire. Tandis que dans le cas que j'évoque, ce sont des personnes non couvertes, qui ne peuvent pas l'être, même avec ce système. Je pense que ces mutuelles devraient prendre en considération ces critères.

Mme le Maire : la question peut être posée, et la réponse donnée à l'occasion de la réunion du 3 février.

Madame Vitet, du groupe majoritaire : avez-vous pensé à poser la question par rapport à la prestation dépendance ? Au niveau de la mutuelle, les retraités ont-ils la possibilité d'adhérer sur les dépendance totale et dépendance partielle ? Parce qu'avec un désengagement progressif de la sécurité sociale, c'est quand même une question qui sera aussi soulevée dans les années à venir.

M. Buisson : c'est un sujet qui sera justement soulevé via une réflexion du Conseil Départemental à propos des prestations PAPH (Personnes Agées / Personnes Handicapées) et APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), de façon à voir si toutes les communes qui pourraient lancer ce type de projet pourraient bénéficier, sur certains cas très précis et selon un certain taux (Gir 4 en l'occurrence), d'une aide de compensation à ce type de mutuelle, pour un niveau un peu spécifique afin de répondre justement au cas évoqué précédemment.

Mme le Maire : encore une fois merci M. Merland. Nous nous retrouverons donc le 3 février.

2 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016 A 2019

Mme le Maire cède la parole à Mme Krier, Adjointe déléguée aux finances.

Celle-ci présente le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016 à 2019 par vidéoprojection :

Mme Krier : nous allons voir :

Plan de la présentation :

- préambule
- calendrier de préparation
- le PPF (Plan Pluriannuel de Fonctionnement)
- le plan d'économie
- l'endettement
- le PPI :
 - les recettes d'investissements
 - l'endettement prévisionnel
 - les orientations
 - les projets
 - le Muretain Agglo

Arrivée de M. LASCRET Yves à 19 h 38

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Préambule :

Le PPI est au cœur de la prospective financière. Il traduit les choix et les volontés d'investissements sur une période donnée. Il permet de fixer un programme compatible avec les grands équilibres financiers et de prioriser les opérations envisagées.

Calendrier :

- le 22 septembre 2014 : présentation par l'ATD (Agence Technique Départementale) de l'analyse financière
- le 23 juin 2015 : présentation du PPF au Conseil Municipal
- le PPI : il a été travaillé dans les commissions finances
 - du 10 novembre 2015
 - du 10 décembre 2015

P.P.F. :

La base du PPI est le PPF, qui a été présenté lors du conseil du 23 juin. Il fait suite à l'analyse financière complétée par l'ATD. Un plan d'économie avait été également présenté lors de ce Conseil avec les actions envisagées et prévues. Une mise à jour a été faite avec les résultats prévisionnels de 2015 et présentée en commission.

Grâce au plan d'économie, et donc aux efforts faits, les résultats prévisionnels de 2015 présentent une épargne nette positive entre 500 000 et 600 000 € (à noter que certaines dépenses sont reportées en 2016).

Dans l'objectif d'un redressement des comptes, une épargne brute cible progressive a été prévue :

- dans les années 2016 et 2017 : nous avons prévu une épargne cible de 450 000 €
- en 2018 : avec les recettes relatives aux Portes du Gers, nous allons essayer d'avoir une épargne cible de 550 000 €
- en 2019 : épargne cible de 600 000 €.

Le tableau qui a été examiné et travaillé en commission finances :

- l'épargne de gestion progresse au fil des années, en fonction des CA de 2014, 2015 etc.
- nous allons dégager des marges et allons pouvoir réaliser des dépenses d'investissements sur les différentes années :
 - en 2015 : emprunt nouveau (renégociation du prêt Dexia, plus 1 million d'euros de flux financiers supplémentaires)
 - en 2016 : la commune n'emprunte pas
 - en 2017 : la commune n'emprunte pas non plus

- o en 2018, 2019 et 2020 : la commune aura de nouveau besoin d'emprunts, mais nous verrons par la suite que le désendettement passera dans un prochain tableau

Plan d'économie :

2015 :

- impact de la négociation du prêt structuré avec la SFIL
- impact de la négociation de l'Attribution de Compensation avec le Muretain Agglo
- diminution des dépenses des fluides, notamment l'électricité avec l'extinction de l'éclairage public
En 2015, nous avons consommé moins d'électricité qu'en 2013, alors que nous avons commencé les campagnes d'extinction de l'éclairage public au mois de juin, avec simplement certains quartiers. Nous avons donc de l'espoir pour les années futures. Je pense que les utilisateurs des équipements sportifs ont également joué le jeu puisque nous ne voyons plus les terrains illuminés comme ils l'étaient, même quand ce n'était pas toujours utile. Donc, je pense que ça s'est bien ressenti dans les consommations.
- diminution des budgets des services, des subventions aux associations et des écoles : - 10 %
- diminution de la taxe foncière payée
Jusqu'à ce que les études soient réalisées, nous payions une taxe foncière sur des bâtiments pour lesquels nous n'avions pas à la payer (les logements sociaux, les bâtiments utilisés en bureaux, les logements de fonction -celui du gardien de Bidot, du gardien aux Boulbènes-). Donc, tout cela a été corrigé, rectifié, ce qui a permis de dégager une bonne marge
- maîtrise des charges de personnel : qui a été très importante, il y a eu une gestion très rigoureuse des remplacements, du non-remplacement systématique des départs à la retraite, du redéploiement du personnel.

Mme le Maire : nous pouvons donner quelques chiffres sur cette maîtrise des charges de personnel : - 150 000 € par rapport à ce que nous avons inscrit sur le budget prévisionnel 2015. Donc, c'est très significatif. La totalité des économies faites sur le compte "011" : approximativement - 100 000 €. Ce sont vraiment des économies conséquentes, nous avons tous fait des efforts et manifestement c'est très significatif ; nous le verrons, notamment, lors du vote du CA.

Mme Krier :

- sensibilisation des responsables de service et de l'ensemble des agents qui ont vraiment joué le jeu sur toutes les économies un peu partout
- création d'un service achats pour la centralisation progressive des achats : cela nous permettra un gain sur les charges courantes de fonctionnement

2016

- nous revoyons tout le parc des photocopieurs et imprimantes : soit un gain de 50 000 € par an sur les dépenses de fonctionnement
- dépenses d'électricité : elles diminueront du fait du groupement de commandes avec le Muretain Agglo : soit une économie prévue de 37 000 €
- dépenses de gaz en améliorant le fonctionnement des chaudières, en isolant des bâtiments etc : soit une économie approximative de 2 500 €
- dépenses de carburant : - 2 000 €

Je pense que nous pourrions faire mieux ; le carburant a baissé du fait de la chute des prix du pétrole, mais je pense que nous allons l'améliorer en optimisant la flotte des véhicules

- fonds de soutien pour les emprunts structurés : versement de 21 000 € par an pendant 14 ans
- groupement de commandes pour la téléphonie mobile avec la CAM
- renégociation de l'Attribution de Compensation versée au Muretain Agglo : 100 000 €

Mme le Maire : c'est la bonne nouvelle d'aujourd'hui, car nous avons travaillé sur ce dossier avec le Président de la CAM et le Vice-Président en charge des finances : nous sommes arrivés à une diminution de l'Attribution de Compensation de 100 000 €, pour 2016, mais également pour 2017, 2018, etc. C'est inscrit dans la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), acté, et sera pérennisé. Nous retrouverons donc ces - 100 000 € sur les années à venir.

Mme Krier : les tableaux n'ont pas été mis à jour puisque c'est une information d'aujourd'hui, mais nous verrons les incidences tout à l'heure.

Les prospectives

Actions générales :

- continuer à maîtriser les charges de personnel et les charges de fonctionnement général
- favoriser les groupements de commandes : projet de schéma de mutualisation avec le Muretain Agglo
- engager des dépenses productrices d'économie (isolation, ...)
- prévoir des zones d'activités pour le développement économique, la création d'emplois et des recettes supplémentaires

Mme le Maire : en terme d'achat de terrains dans le but d'un développement économique, le Muretain Agglo serait probablement investisseur, c'est-à-dire que ce n'est pas la commune qui investirait pour réaliser des réserves foncières. Ce qui est une bonne nouvelle pour nous également, mais il s'agit uniquement de réserves foncières pour la création d'espaces d'activité commerciale et économique.

Mme Krier :

- recettes supplémentaires liées à la réalisation de la zone commerciale les Portes du Gers
- plan d'économie sur la base de l'épargne brute cible prévue
 - en 2015 : c'est équilibré, nous n'avons pas besoin de financement
 - en 2016 : idem
 - en 2017 : nous devons trouver, pour arriver à notre objectif d'épargne, 172 643 €. Nous voyons que le Muretain Agglo en a enlevé 100 000 € déjà, il restera à trouver 72 643 € d'économies sur l'année 2017. Vu les efforts réalisés sur 2014 et 2015, je pense que nous trouverons cette somme.
 - en 2018 : nous sommes au-delà de notre objectif d'épargne brute cible
 - en 2019 : proche de l'épargne brute cible

L'endettement :

- la négociation du prêt structuré donne une meilleure visibilité pour l'investissement
- la dette au 31/12/2014 était de 3 760 513,76 €
- l'encours de la dette par habitant est de 320 €. La moyenne nationale de la strate est de 900 € par habitant (source CA 2014 de la commune)
- la capacité de désendettement est de 7,1 ans, soit entre la moyenne nationale 2014 et la norme

Un encours de la dette par habitant faible est une bonne capacité de désendettement.

Les orientations du PPI :

Réaliser un programme d'investissements prudent qui correspond à notre objectif de redressement des comptes de la ville. Mais un programme volontaire axé sur :

- l'enfance et la jeunesse
- les investissements ayant un impact sur le fonctionnement :
 - les économies d'énergie dans le cadre du développement durable
 - les acquisitions foncières
- la rénovation et l'accessibilité des bâtiments
- l'aménagement du cadre de vie
- les besoins des services
- la réalisation d'un nouveau cimetière
- le social

Principe d'affecter un montant par orientation du PPI :

Entre 2016 et 2019 :

- enfance jeunesse : un total de 1 100 000 €
- investissements sur l'impact du développement durable : un total de 1 600 000 €
- rénovation et accessibilité : un total de 1 100 000 €
- cadre de vie : un total de 275 000 €
- besoins des services : un total de 400 000 €
- nouveau cimetière : un total de 150 000 €

Soit un total de 4 625 000 €, répartis :

- 2016 : 1 125 000 €

- 2017 : 1 075 000 €
- 2018 : 1 425 000 €
- 2019 : 1 000 000 €

Mme le Maire : en sachant que certaines opérations se croisent : lorsque nous parlons, par exemple, d'investissements pour l'enfance et la jeunesse, nous parlons "écoles". Mais, par exemple, le changement de toutes les menuiseries du groupe scolaire du Trépadé ne sont pas inscrites dans ce thème : nous allons les retrouver dans "investissements impact énergie développement durable". Il ne faut pas le prendre au pied de la lettre puisque, fatalement, nous pourrions retrouver plusieurs thèmes sur plusieurs lignes.

Mme Krier :

Recettes d'investissements :

- l'autofinancement prévisionnel (amortissement compris)
 - 2016 : 800 000 € (liés aux résultats 2015)
 - 2017 : 575 000 €
 - 2018 : 575 000 €
 - 2019 : 560 000 €
- la taxe d'aménagement
- les produits de cession
- les produits exceptionnels (ventes de terrains : il reste des terrains à la Ménude)
- les subventions
- les emprunts

Prospective d'endettement :

- 2015 : le stock nouveau (renégociation Dexia)
- 2016 : intégration de la dette du SIVOM, qui s'éteindra progressivement

Mme le Maire : quand nous parlons de la dette du SIVOM, nous parlons de celle liée aux gymnases. En effet, la compétence "crèches" ayant été transférée au Muretain Agglo, les dettes s'y rapportant lui sont donc affectées. La commune ne récupère que la dette liée aux gymnases du lycée et du collège de Cantelauze, ainsi que celle liée à l'hydraulique agricole.

Mme Krier présente le graphique 2014-2019

Capacité de désendettement :

- 2015 : baisse
- 2016 : augmentation (intégration du SIVOM qui ramène à 11 ans)
- 2017 : baisse à 10,7 ans
- 2018 : baisse à 8,2 ans
- 2019 : baisse à 7,5 ans

Enfance et jeunesse :

La parole est cédée à Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse".

Mme Lacoste : les orientations sont :

- équipements informatiques pour les classes de cycle 3 (CM1 et CM2) des trois groupes scolaires pour cette année : équipement en vidéoprojecteur, écrans et ordinateurs portables
- élémentaire du Trépadé : rénovation de la cuisine satellite et extension des locaux du Centre de Loisirs
- salle multi-activités de Cantelauze qui est un projet ancien et à moyen terme
- la rénovation des bâtiments spécifiques
- le changement des menuiseries du groupe scolaire du Trépadé, qui n'apparaît pas là, mais qui concerne l'enfance et jeunesse

Mme le Maire : que nous retrouvons dans le cadre des investissements de développement durable.

Investissements ayant un impact sur le fonctionnement et le développement durable :

La parole est cédée à Mme Vitet, Conseillère déléguée au développement durable.

Mme Vitet :

- rénovations énergétiques :
 - salle du Trépadé : chauffage, isolation
 - changement des menuiseries du groupe scolaire du Trépadé
 - chauffage de l'école maternelle du Trépadé
 - étude prévue avec un partenaire pour la rénovation des principaux bâtiments
- acquisitions foncières : sur un budget annexe éventuellement, ou portées par le Muretain Agglo
- optimisation de la flotte des véhicules des services

Rénovation, mise aux normes et accessibilité des bâtiments :

La parole est cédée à M. Marin, Adjoint délégué au secteur "patrimoine communal-services techniques-relations avec le Muretain Agglo".

M. Marin :

- rénovation et mise aux normes de la salle du Trépadé
- accessibilité des bâtiments : le diagnostic a été fait, réalisation en cours de l'Agenda d'Accessibilité Programmé
- insonorisation du gymnase du lycée : le choix reste à faire sur 3 types d'insonorisation
- gare : réunion prévue de la commission patrimoine le 26 janvier, qui essaiera de déterminer la nature des travaux à réaliser ou sa destination
- vigilance sur l'ensemble des bâtiments communaux
- rénovation des logements

Aménagement du cadre de vie :

La parole est cédée à Mme Vitet.

Mme Vitet :

- cheminement piétons/cycles, notamment finaliser la piste cyclable route de Seysses (Boulbènes, Picotalent), et à proximité des écoles
- aires de jeux
- plantations
- amélioration des espaces publics.

Besoins des services :

La parole est cédée à M. Marin.

M. Marin : il faut donner les moyens aux services pour maintenir une qualité de service rendu au public, notamment :

- informatique
- rénovation du matériel et du mobilier
- équipements spécifiques pour faciliter le travail des services techniques

Réalisation du nouveau cimetière :

M. Marin : vu les prévisions, à l'horizon de 2020-2021, le cimetière actuel sera saturé ; il est donc nécessaire d'engager la procédure pour réaliser un nouveau cimetière.

Social :

La parole est cédée à Mme Hernandez, Adjointe déléguée au secteur "affaires sociales-prévention-sécurité".

Mme Hernandez : dans le cadre du budget du CCAS :

- 2^{ème} tranche des jardins partagés (sont déjà réalisés les allées et le réseau d'eau) ; sont envisagés les clôtures, les abords des jardins
- équipement d'une salle de restauration pour les seniors sur le projet "Hournes-Portérény" ; il y aura

une résidence de seniors avec 26 logements ; ce restaurant serait également ouvert aux seniors de la commune

- extension des locaux pour regrouper tous les services : le CCAS et le service logements étant sur la Mairie, une demande est faite de regroupement avec le centre social et le service emploi.

Le Muretain Agglo :

Mme le Maire :

Voirie :

- aménagement autour des écoles : cela fait partie de nos priorités
- réfection de la rue Déodat de Séverac, sachant qu'aujourd'hui la commune n'est toujours pas propriétaire des abords immédiats des fossés et des bords de la rue Déodat de Séverac (côté à urbaniser, soit côté Bénech)
- étude d'aménagement de la route de Tarbes : il est évident qu'il n'y a pas d'engagement quant à la réhabilitation totale de la route de Tarbes sur le centre ville, le centre bourg : nous pouvons commencer à le travailler et éventuellement le faire par tranches

Chemins piétonniers et cycles

- réalisation des cheminements piétonniers vers Aygoloungo, ou dans Aygoloungo : M. Baé nous en parlera tout à l'heure dans le cadre de la future ligne de Tisséo "Saint-Lys-Muret" qui passera par Aygoloungo ; nous avons l'obligation, si nous voulons que les bus s'arrêtent, d'aménager les arrêts de bus ; de plus, cela permettra de traverser la départementale en toute sécurité
- études en cours réalisée par le Muretain Agglo pour un schéma directeur des cheminements cyclables, qui devrait aboutir d'ici quelques semaines

Avez-vous des questions ?

M. Gaubert : globalement, nous ne pouvons pas dire que les recherches d'économies ne sont pas réalisées, je pense que c'est tout à fait conforme à une analyse prospective qui nous avait été présentée en début de mandat, cela va dans le bon sens. Après, il faut effectivement prendre en compte les recettes des Portes du Gers : il y a quelques mois, vous n'y comptiez pas, vous aviez fait un Plan Pluriannuel de Fonctionnement avec un budget annuel à la baisse. De plus, pour les photocopieurs, l'exercice 2015 va quand même absorber une pénalité de plus de 125 000 €, même si effectivement les économies de photocopies seront conséquentes sur les années suivantes ; il faut voir de façon globale l'opération, en sachant qu'une pénalité de 125 000 € devrait s'effacer sur plusieurs années. En effet, cela n'apparaîtra pas sur les résultats puisque l'exercice 2015 l'absorbe, mais c'est vrai qu'en mon sens, ce n'est peut-être pas la meilleure opération que nous ayons faite, en espérant que nous ne regrettons pas notre choix.

Ensuite, pour la dotation de péréquation, j'ai compris que cela fait deux années de suite qu'elle évolue à la baisse. Alors, je me pose la question de savoir si cette dotation de compensation et les transferts de moyens ont bien été calculés au départ, ou s'il s'agit d'une négociation liée à d'autres paramètres.

Ensuite, vous parlez de la dette : 300 € par habitant, et 900 € sur le plan national. Alors, ça ne veut pas forcément dire que la commune n'est pas endettée, cela veut peut-être aussi dire que la commune n'investit pas assez. Je pense que c'est peut-être dans cet esprit-là qu'il faut le prendre. Ce que je remarque également, c'est qu'il n'y a pas si longtemps que ça, la ville investissait, sous un autre mandat, à hauteur de deux millions d'euros, les dernières années non, mais je vois qu'aujourd'hui nous sommes descendus à un million d'euros : est-ce suffisant ?

Ma dernière observation, ou peut-être question, c'est le PPI : est-il potentiellement réel ou, dans le cadre des cofinancements de certaines opérations, peut-il être remis en cause ? Nous avons connu cela, c'est-à-dire qu'il nous avait présenté un PPI avec une prospective, des opérations qui ne sont jamais réalisées parce qu'elles n'ont pas pu être financées.

Pour le reste, nous essaierons, dans le cadre du débat des orientations budgétaires et dans le cadre du budget de débattre de façon plus précise. Je vous remercie.

Mme le Maire : d'abord, je remarque que vous avez apprécié les efforts que nous avons faits, ils sont conséquents. D'autre part, c'est un dossier qui a été travaillé : vous nous avez reproché de ne pas le sortir rapidement ; nous nous sommes donné les moyens de bien le travailler, d'avoir les arguments et les chiffres nécessaires. Certes, nous ne pouvons pas annoncer aujourd'hui ce que nous réservera l'État demain. Il n'en demeure pas moins que nous avons pris en considération le fait que nous pouvions être impactés par des baisses significatives. C'est un PPI responsable et raisonnable, c'est-à-dire que nous nous sommes engagés sur des choses dont nous avons besoin, nous ne sommes pas dans l'excès, c'est vraiment raisonné. Si nous devons employer un adjectif pour notre PPI, c'est : il est raisonné et raisonnable. Il est possible effectivement que des choses évoluent d'ici 2019, puisque nous ne maîtrisons pas tout.

Mme Krier : dans ce PPI, nous avons tenu compte des lois de finances, donc des baisses des dotations de l'État. En 2015, c'est vrai qu'avec les péréquations, nous n'avons eu aucune baisse de l'Etat. Mais, nous ne pouvons pas savoir pour 2016, nous aurons les montants des dotations tardivement, c'est la raison pour laquelle le budget sera voté très tard. Nous n'avons pas toutes les péréquations, nous les aurons après. Fonsorbes a été classée sur trois critères : commune pauvre, efforts d'économie et pression fiscale élevée. Avec ces trois critères, la commune a bénéficié de la péréquation, ce qui fait que nos dotations n'ont absolument pas baissé en 2015. Mais, pour 2016, nous avons appliqué la loi de finances. Si la commune bénéficie des péréquations, tant mieux, mais aujourd'hui nous ne pouvons pas le savoir.

M. Gaubert : vous faites bien de parler de la baisse des dotations de l'Etat. Effectivement, la commune s'inscrit aussi dans des dispositifs de compensation puisqu'elle n'est pas très riche ; il faut aussi tenir compte que cela peut baisser.

Mme Krier : nous n'avons inscrit aucune péréquation dans le PPI, nous avons juste appliqué la baisse des dotations, telle que la loi de finances le prévoit.

M. Gaubert : effectivement, c'est une part inconnue des finances, c'est vrai que l'opération des "Portes du Gers" est tout de même une bonne affaire. Ce que je ne souhaite pas, c'est que nous recherchions des économies pour des économies, pour afficher des chiffres. Vous dites que c'est raisonnable, raisonné, je veux bien l'entendre. Effectivement, nous ne pourrions pas absolument vouloir faire des économies pour avoir des économies. Comme j'ai dit tout à l'heure, par rapport aux dépenses et baisses constantes des budgets sur les années, vous avez quand même une atténuation par rapport à une arrivée de recettes ; ça vous permet donc de rééquilibrer.

Mme Krier : le fait de prévoir des achats pour des réserves foncières, c'est pour développer l'activité économique sur Fonsorbes, donc pour avoir des recettes supplémentaires. Il est vrai que nous avons cherché à faire des économies, mais nous avons aussi cherché à avoir des recettes supplémentaires ; et ça, nous continuerons à le faire.

Mme le Maire : avez-vous d'autres questions, d'autres remarques ? Merci. Nous ne le votons pas, c'était une présentation.

3 - PRÉSENTATION DU NOUVEAU DISPOSITIF "CONTRAT DE TERRITOIRE" DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme le Maire : je vais laisser la parole à M. Buisson car il maîtrise le sujet, et pour cause. Dans un deuxième temps, je vous informerai sur les projets que nous avons l'intention d'inscrire sur ce nouveau programme.

La présentation est réalisée à partir d'une vidéoprojection.

M. Buisson, es qualité de Conseiller Départemental : nous allons partir du fait que, comme toutes les autres collectivités territoriales, le Conseil Départemental, avec la loi de réforme 2010, a dû budgétairement s'adapter à une autre façon d'appréhender la gestion publique des collectivités. Il était de notoriété que le Conseil Départemental avait pour habitude d'être un peu un outil qui aidait, par le biais de "saupoudrage", à maintenir certaines collectivités dans un état de dépendance par rapport au Conseil Général de l'époque ; c'était une façon de gérer, de tenir un territoire sur de l'aspect politique pure et dure. Aujourd'hui, la nouvelle équipe a décidé de travailler d'une manière totalement différente, en tenant compte aussi, et surtout, de ce que doit être un Conseil Départemental, à savoir : un outil de justice territoriale qui doit tenir compte, en effet, d'une nouvelle distribution des cartes. Nouvelle distribution, tout simplement parce que demain, il ne faut pas être dupe, ce sont les métropoles qui prendront le pouvoir, l'argent, les compétences. Malgré le fait que les dotations baissent aussi, et que, par exemple, une compétence comme le RSA aura tout de même grevé les possibilités d'investissements de 240 millions d'euros sur les cinq dernières années, toute l'équipe du Conseil Départemental a décidé de pratiquer une politique juste au niveau, notamment, de la fiscalité puisque nous annonçons que les impôts n'augmenteront toujours pas en Haute-Garonne pour une année de plus. Mais essayer de travailler d'une autre façon ne signifie pas faire au coup par coup, mais faire ce que nous venons de voir, à savoir enchaîner avec une logique et de la modernité, faire un Plan Pluriannuel d'Investissements. Pour ce faire, il a été décidé de mettre en place des Contrats de Territoire, ce qui sous-entend que nous avons rencontré durant trois mois chaque collectivité (deux Communautés d'Agglomération et trente et une Communautés de Communes en Haute-Garonne), une par une, afin de connaître leurs besoins et préparer l'avenir sur les cinq prochaines années de façon à construire un budget raisonnable, raisonné, prudent, mais juste, et qui fera, dans tous les cas, la part belle à tout le département de façon à ne pas pouvoir donner la prédominance à la métropole.

Qu'est-ce qu'un Contrat de Territoire ? C'est tout simplement un contrat moral, puis écrit, entre une collectivité de type EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), la commune adhérente et le Conseil Départemental, pour des projets d'investissements, dans la mesure où ces projets entrent dans plusieurs critères (environnementaux, de logique territoriale, de logique de développement économique, de développement démographique). Nous proposons désormais de travailler dans la co-construction, dans la

concertation, de façon à ce que chaque commune et chaque territoire puisse bénéficier des mêmes aides, et qu'ils soient aussi et surtout accompagnés. Nous avons effectivement, par le passé, beaucoup utilisé l'argent du Conseil Départemental à des fins publiques, sur des très beaux projets. Demain, nous aurons aussi besoin de construire des projets en utilisant des fonds européens, en travaillant mieux avec les régions et en considérant que la métropole existe ; d'où le Contrat de Territoire moral, puis écrit, qui considérera un projet, que vous appeliez jusqu'à aujourd'hui "projet-phare". Mais qui changera aussi dans le sens où nous pourrons, à la différence, le développer, non pas sur une année budgétaire, mais sur deux ou trois s'il s'agit d'un investissement conséquent. Au delà de cela, il y va aussi d'une volonté et d'une considération : nous partons du fait qu'une nouvelle couche administrative et de gestion va se mettre en place, ce sont ce que nous appelons les PETR (Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux). Nous voulons qu'un Haut-Garonnais, qu'il habite à Saint-Béat ou à Plaisance (qui n'est toujours pas dans la métropole), puisse bénéficier des mêmes aides à l'investissement et des mêmes accès aux investissements publics. Le Contrat de Territoire part effectivement d'un contrat cadre, à partir duquel il y aura deux déclinaisons :

- l'étude réalisée par le Conseil Départemental via un accompagnement de la collectivité : il s'agira de travailler sur des projets purement structurants, sur un budget raisonné, mais aussi sur une vision qu'il faudra apporter, celle de dire que tout investissement provoque aussi des dépenses en terme de fonctionnement. C'est aussi viser à ne pas accompagner des collectivités dans un gouffre financier pour les années à venir.
- travailler sur de la co-construction, accompagner les communes beaucoup plus loin que ce qu'il se faisait jusqu'à aujourd'hui. Un exemple : pour déposer un dossier il suffisait qu'il entre dans les critères du règlement départemental. Demain, il y aura tout un accompagnement pour voir si l'investissement structurant a pour vocation d'entrer dans tous les critères établis dès le départ entre le Conseil Départemental, la commune et l'EPCI.

Demain, le PETR concernera des territoires beaucoup plus structurants, de façon à pouvoir résister au pouvoir de la mise en place des métropoles qui vont vraiment grever toute possibilité d'investir sur tout le territoire. La seule vocation est la justice pure et dure ; c'est aussi travailler sur la partie éco-responsabilité et développement durable.

Pour le cas de Fonsorbes, cela passerait par l'exemple concret de la volonté d'investir pour la salle du Trépadé : jusque-là, il suffisait de remplir quelques critères, et le Conseil Département octroyait une aide à hauteur de 20, 30, 40 % en fonction de la nature des travaux. Demain, il y aura un contrat moral qui pourra être notifié et acté entre un et quatre ans (c'est le maximum) afin que la commune puisse développer un projet beaucoup plus ambitieux, qu'elle n'aurait pas pu réaliser sur un seul exercice. Mais ce projet devra aussi avoir l'accord des communes de l'EPCI pour qu'il entre dans un projet global de développement territorial. C'est avant tout un engagement de façon, aussi, à ne pas abandonner une commune à laquelle nous aurions promis un règlement départemental ; c'est ce qu'il s'est passé en 2013 : beaucoup de communes attendaient un certain investissement, mais, le règlement départemental ayant entre-temps évolué, elles ont perdu jusqu'à 800 000 € sur certains produits. C'est une façon pour nous d'être plus juste et de pallier à ce type de problématique.

Si vous le souhaitez, je pourrais faire venir un agent des services du Conseil Départemental pour une présentation plus concrète, sur un projet que nous pourrions tous avoir en commun. Il vous expliquerait comment l'accompagnement, de la recherche jusqu'à l'obtention d'un financement européen, et aussi jusqu'à la consultation des partenaires en EPCI, pourra être fait. C'est juste de la cohérence, de la co-construction, et une façon de gérer publiquement nos deniers avec nos partenaires communaux, et surtout de faire entrer le département dans une nouvelle façon d'opérer, qui n'est plus du "saupoudrage" mais de la construction territoriale.

Mme le Maire : merci M. Buisson. Avez-vous des questions ?

M. Gaubert : M. Buisson, de par votre propos liminaire, vous m'avez un peu tendu la perche en disant, effectivement, qu'avant c'était comme ça, demain ce ne sera plus comme ça. Je vous rappelle que ce sont toujours vos amis qui sont au Conseil Départemental, antérieurement au Conseil Général. Mais, c'est bien aussi, et vous n'y êtes pour rien personnellement, que les méthodes, la vision soient changées, et qu'effectivement que l'on permette à beaucoup de communes, qui n'ont pas pu s'équiper jusqu'à maintenant, de le faire. J'adhère aux propos.

Tout à l'heure, vous avez parlé de contrat moral ; moi, je préfère un contrat écrit, ce sera mieux pour tout le monde, car cela permettra d'amener les projets jusqu'à leur terme. Il y a aussi la problématique liée à l'autofinancement, car nous avons quand même compris que les communes devaient effectivement avoir une certaine forme d'autofinancement. Donc, même si effectivement le projet s'étale dans le temps, il faudra que les communes fassent des efforts.

La question essentielle que je voulais vous poser c'est : il y a une baisse des dotations d'Etat, je présume donc qu'elle sera répercutée sur le Conseil Départemental et que l'enveloppe globale sera nécessairement à la

baisse ?

M. Buisson : oui. Pour la première question, ce n'était même pas une perche, c'est tout simplement qu'il faut maintenant faire aussi de la politique différemment. Rester dans des histoires de clans, aujourd'hui, les gens n'y croient plus ; nous l'avons vu au travers des dernières élections. Il faut agir par conviction pour un territoire et par idéaux. Quand à la partie "contrat moral", c'est la phase 1. C'est-à-dire qu'il s'agit d'une rencontre de travail à partir de laquelle une volonté est établie. Phase 2 : nous posons le projet par écrit, nous signons et nous nous engageons sur des délais et des montants bien précis. En fait, cela se passera en deux phases. Mais au départ, nous avons une concertation collective. Cela sous-entend aussi une consultation des collectivités très régulière, beaucoup plus qu'avant, et une incitation aussi à l'investissement pour relancer l'économie locale.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord : c'est une manière de sortir du clientélisme qu'il y avait auparavant. Nous soulignons donc que c'est une bonne démarche et que c'est intéressant d'essayer de passer à autre chose dans l'intérêt de tous les habitants du territoire, pas que de la commune de Fonsorbes. Je crois qu'il faut le souligner, appuyer et mettre l'accent là-dessus. Lorsque nous en avons parlé en commission des finances, des questions sont venues, notamment sur la précision des enjeux et objectifs. Il y a eu quelques réponses, mais cela signifiera forcément que le Conseil Départemental orientera le développement dans un sens. Cela serait bien d'avoir une clarification et nous nous étions noté, j'avais dit que je le redirai aujourd'hui, d'interpeller le Conseil Départemental afin de connaître ses objectifs et ses orientations pour les années à venir afin que l'ensemble des communes, et donc la nôtre, connaissent les aides auxquelles elles pourront prétendre. Ce n'est pas la peine de présenter des projets s'ils sont à contre-courant de la volonté impulsée par le Conseil Départemental. Après, je pense que c'est aussi tributaire de l'enveloppe que le Conseil Départemental mettra à disposition, et donc du budget, ce qui n'apparaît pas ; c'est tout de même le plus important. Effectivement, si le budget n'est pas suffisant, nous serons quand même dans du "saupoudrage". Dans la présentation, il a été dit que toutes les communes avaient été rencontrées, dont celle de Fonsorbes : est-ce que la volonté et les actes qui pourraient être tracés entre la commune, le département et le Muretain Agglo ont été abordés ? Pouvons-nous avoir les informations qui font partie de la phase 1, donc du contrat moral qui sera ensuite écrit ?

M. Buisson : le 16 décembre dernier, nous avons fait un Débat d'Orientation Budgétaire qui a permis de nous projeter et de lancer un Plan Pluriannuel d'Investissements. Demain, le budget de l'aide aux communes sur l'investissement ne sera grevé que de 5 à 8 % d'ici 2020. Donc, demain, en faisant très attention à nos dépenses publiques, cela n'aura, par rapport aux dépenses actuelles, quasiment aucune incidence, si ce n'est même que nous pourrions envisager des projets encore plus ambitieux car nombre d'entre eux, pour lesquels il y a eu gabegie et perte d'argent parce qu'ils n'étaient pas accompagnés, parce qu'ils étaient trop ambitieux, n'ont pu aboutir. Tout est envisageable. Aujourd'hui, le Conseil Départemental est à même, avec le budget qui sera voté en 2016 et le prochain PPI qui sera définitivement présenté au mois de mai, de ne pas grever des communes, notamment hors métropole, malgré le fait, je le répète, des 240 millions d'euros sur les cinq dernières années, dus notamment à la hausse du RSA.

Mme le Maire : nous sommes en train de travailler sur un certain nombre de projets que nous proposerons au Conseil Départemental. Je vous les liste :

- la 2^{ème} tranche des travaux de la salle du Trépadé
- la rénovation de la cuisine satellite et l'extension des locaux du centre de loisirs de l'école élémentaire du Trépadé
- la salle multi-activités de Cantelauze
- des cheminements piétons/cycles
- l'insonorisation du gymnase du lycée
- l'aménagement d'une salle de restauration pour les seniors

Nous sommes à la fois sur du scolaire, sur du développement durable, sur du social, sur du vivre ensemble. Donc, je pense que c'est tout à fait dans l'esprit de ce qui est porté par le Conseil Départemental.

L'autre information que je tiens à vous donner, c'est qu'à compter de cette année, la commune pourra cumuler, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, la subvention du Conseil Départemental et la DETR. Ce qui est tout de même très important, notamment pour tout ce qui concerne, par exemple, l'école élémentaire du Trépadé pour laquelle nous pouvons penser que la commune sera retenue sur la DETR ; idem pour la demande faite cette année pour la rénovation des menuiseries. Cela signifie que la commune devrait arriver à obtenir, notamment sur l'école élémentaire du Trépadé, un taux de subvention conséquent entre le Département, l'Etat et le fonds de concours du Muretain Agglo, puisqu'il s'agit d'une compétence Agglo, (restauration et ALAE).

Avez-vous des questions ? Je passe donc au point suivant. Merci pour vos explications M. Buisson.

4 - DEMANDE DE CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR ASSURER LES PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES - INDEMNITÉ DE CONSEIL ANNÉE 2016 (délibération n° 2016-001)

Mme Krier : nous ne votons pas le montant de l'indemnité, nous ne votons que le principe. Il est proposé de demander le concours de M. Rouch Jean-Louis, receveur municipal, pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Il conviendra donc de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et une délibération sera soumise en fin d'année pour décider de lui octroyer l'indemnité de conseil pour 2016 qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

Pour information, l'indemnité pour l'année 2015 s'élevait à 1 812,01 € bruts, soit 1 651,48 € nets.

Mme le Maire : Avez-vous des questions ?

Mme Rangoly, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : comme l'année dernière, je suis contre cette indemnité. J'ai donc une question : pouvons-nous savoir quels sont les conseils que M. Rouch a apportés à la commune de Fonsorbes sur 2015 pour 1 812,01 € bruts ?

Mme Krier : lorsque nous sommes amenés à lui poser des questions, c'est surtout Sébastien Couailles, le comptable, qui l'appelle, il nous oriente, il nous répond. Si nous ne prenons pas ses conseils, chaque fois qu'il y a un mandat, un titre, une pièce oubliée, quelque chose qui ne va pas, il rejette systématiquement ... Oui, c'est un peu du chantage.

Mme le Maire : nous pouvons dire que c'est "facilitateur". Nous votons donc sur le principe, pas sur le montant.

M. Pilet : nous allons avoir ce débat chaque année, je ne vais donc pas reprendre ce que j'ai dit les deux années précédentes, je vais essayer d'apporter d'autres éléments. J'ai regardé comment procédait notamment le Muretain Agglo. Si je ne me trompe pas, et les Conseillers Communautaires présents me le feront remarquer si c'est le cas, le Muretain Agglo verse 8 000 €, mais qu'il porte une réflexion en fonction des instances. Par exemple, il réfléchit pour l'attribution d'un montant différent pour le CCAS de la ville de Muret.

Mme le Maire : c'est ce que nous avons fait également cette année.

M. Pilet : donc, cela prouve bien que cette attribution pose question et pose problème. Aujourd'hui, dans une période où de nombreuses collectivités, ainsi que beaucoup de nos concitoyens, font des efforts dus aux politiques d'austérité, ce Monsieur, étant un fonctionnaire de l'État, devrait aussi montrer l'exemple. En même temps, il est aussi salarié et fait valoir les droits qu'il a. Donc, nous restons, au nom du Front de Gauche, contre cette indemnité et la façon dont elle est attribuée, la façon dont elle a été créée en 1983. Aussi, je propose d'interpeller la Députée de la circonscription, mais peut-être également les Députés de la circonscription qui concerne le Muretain Agglo, sur cette question parce qu'il faudrait que cela soit réglé une bonne fois pour toutes sur le plan national. Il peut avoir droit à des avantages financiers eu égard à son travail, mais que ce soit clair, net et précis, et non pas lié à un conseil et une aide qu'il doit apporter à l'ensemble des collectivités dans le cadre du service public et de sa mission. J'é mets cette proposition pour aussi un peu sortir de ces questions, que nous interpellions, je dis nos députés puisque j'associe aussi le Muretain Agglo, pour qu'ils y réfléchissent et qu'ils voient comment modifier cela.

Mme le Maire : en ce qui concerne le Muretain Agglo, je crois qu'ils étaient particulièrement mécontents des services de leur receveur sur le secteur, ce qui avait l'air de faire l'unanimité de mes collègues Maires des communes concernées par le receveur en question. Ils étaient ravis du fait qu'il y ait un changement de receveur sur le secteur.

M. Pilet : en dehors des problèmes de personne que cela pose, il faut arriver, nous en tant qu'Elus, que nous ayons notre position en disant que cette attribution de prime pose chaque année problème. Donc la proposition supplémentaire que je fais, et je voudrais avoir un retour, c'est que nous interpellions, au nom du Conseil Municipal, et que nous le propositions également au Muretain Agglo, les députés pour qu'ils prennent en compte ce sujet et qu'éventuellement ils le modifient.

Mme le Maire : nous avons bien compris M. Pilet.

M. Gaubert : en créant le besoin, c'est-à-dire en sollicitant cette prestation, cela crée l'obligation de la payer. Je pense que le débat, effectivement, de voter ou pas l'indemnité de conseil ne sera plus d'actualité. Par contre, par rapport à ce que nous disons, par rapport à ce qui a été soulevé en commission des finances sur la sollicitation de la CAM, je crois que nous devrions laisser le choix de dire "voilà, si nous faisons le choix d'opter pour une prestation du Muretain Agglo, si elle existe, elle nous coûtera tant." Nous la mettrons effectivement en face de la prestation que nous sommes susceptibles de payer au Trésorier. Nous ne pouvons pas imaginer aujourd'hui, si nous demandons au Trésorier que ce soit gratuit, nous ne nous posons pas la question de savoir si nous allons demander une prestation du Muretain Agglo, elle sera payante. C'est tout, c'est une observation.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

VOIE	Pour :	18
	Contre :	4 (Mme Rangoly, Mrs Buisson, Monrozier et Pilet)
	Abstention :	10 (Mmes Bobo –par procuration-, Caloo, Gosselin, Voisin, Mrs Chouard, Lerat, Lorrain, Louzon, Marin et Séoerac)

M. Pilet : excusez-moi. Sur la proposition que je formule au Conseil Municipal de saisir les Députés, et donc de faire remonter auprès des Conseillers Communautaires du Muretain Agglo, pouvons-nous le proposer au vote ?

Mme le Maire : il me semble que c'est une proposition tout à fait recevable. Si vous voulez, nous pouvons la mettre aux voix.

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal d'interpeler les Députés de la circonscription.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - RECONDUCTION DE LA PERMANENCE DU CENTRE DES IMPOTS POUR 2016 (délibération n° 2016-002)

Mme le Maire : comme chaque année, nous devons valider la tenue d'une permanence d'un agent des finances publiques en Mairie courant 2016 afin de renseigner les administrés sur la déclaration des impôts sur le revenu. Cette permanence serait une demi-journée au mois d'avril, de 8 heures à 12 heures, pour un coût estimé à 77 €.

Je sais qu'elles vont être les interventions sur le sujet, à savoir que là encore nous avons affaire à un fonctionnaire d'Etat et que malgré cela, nous allons devoir payer si nous voulons pouvoir bénéficier de ses compétences, ou si nous voulons que les Fonsorbais puissent utiliser ses compétences. Nous n'avons pas le choix.

M. Monrozier, du groupe majoritaire : c'est 77 € ?

Mme le Maire : oui, c'est ça, 77 €.

M. Buisson : au même titre que la motion que nous pourrions déposer, ou le vœu, nous pourrions interpeller sur la traçabilité de cet argent. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir où va cet argent, plus que le reste même.

Mme le Maire : d'accord.

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider la tenue d'une permanence pour renseigner les administrés sur la déclaration des impôts sur le revenu, en prenant en considération la proposition de M. Buisson.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme RANGOLY Sylvie donne procuration à M. BUISSON Jérôme et quitte la séance à 20 h 25

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

6 - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ LE MURETAIN AGGLO (CAM) (délibération n° 2016-003)

Mme Krier : il est proposé de déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté le Muretain Agglo pour l'aire de jeux de Cantelauze, dont le montant des travaux s'élève à 20 488 € HT. La ville a bénéficié d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de 30 %, soit 6 146,40 €, et le montant maximum des aides restant à percevoir est de 8 195,20 €.

Mme le Maire : 20 488 €, c'est l'achat des jeux, sachant que tous les travaux en amont ont été réalisés par les services techniques. En l'occurrence, il s'agit simplement de l'équipement proprement dit. Ce sont des sommes colossales. Certes, c'est très sécurisé, mais il n'en demeure pas moins que c'est très cher. Donc, nous sollicitons le Muretain Agglo puisque cette aire de jeux sera également utilisée dans le cadre du centre de loisirs, donc compétence du Muretain Agglo.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté le Muretain Agglo pour l'aire de jeux de Cantelauze.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) (délibération n° 2016-004)

Mme Krier : il est proposé de solliciter l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour la rénovation des menuiseries du groupe scolaire du Trépadé et du local de l'ALAE. Le montant des travaux s'élève à 238 709,69 € HT. Pour rappel, des subventions ont déjà été sollicitées pour ces travaux auprès des instances suivantes : le Conseil Départemental (délibération du 17 décembre 2015), l'Etat (dispositif Territoire à Energie Positive et Croissance Verte), et le Conseil Régional. Le montant prévisionnel de la DETR s'élève à 22 863 € (ce qui amènerait à 70 %, soit le maximum des aides).

Mme le Maire : nous avons donc sollicité toutes les instances pour obtenir les subventions les plus larges possible. A priori, nous devrions obtenir le maximum de ce qui est possible sur des travaux, à savoir 70 %. Avez-vous des questions ?

M. Pilet : nous avons abordé ce sujet lors du Conseil Municipal du 23 novembre, puis du 17 décembre, et nous en reparlons aujourd'hui. J'espère que le PPI qui nous a été présenté permettra d'articuler les choses pour avoir une vision d'entrée globale et de ne pas y revenir systématiquement ; et que nous anticipons de suite l'ensemble des demandes de subvention et la construction du projet de manière plus "rigoureuse".

Mme le Maire : cela dit, les exigences des différentes instances sollicitées sont différentes sur les demandes de subventions. Pour certaines, il faut que le dossier soit parfaitement abouti, ce qui est le cas par exemple pour la demande de DETR, c'est-à-dire qu'il y ait le détail des travaux envisagés, etc, pour d'autres, les contraintes sont moindres, ce qui explique le fait que pour la DETR il ait fallu une définition parfaite du projet.

M. Pilet : tout à fait d'accord, nous savons tous cela. Justement c'est pour cela, lorsque nous démarrons un projet, j'espère, je le redis, que les plans d'investissements permettront de le réaliser ; c'est de dire "nous démarrons un projet, nous demanderons telles et telles subventions dans un délai de tant à tant", et que nous ayons une visibilité claire de ce qu'il se fait.

Mme le Maire : nous faisons au mieux par rapport à cela.

M. Pilet : oui, mais c'est juste la remarque que je voulais faire. Sur le principe, c'est très bien.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR pour la rénovation des menuiseries du groupe scolaire du Trépadé et du local de l'ALAE.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - OUVERTURE DES CRÉDITS EN INVESTISSEMENT POUR 2016 (délibération n° 20165-005)

Mme Krier : le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L1612-1, précise que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2016, sur autorisation de l'assemblée délibérante, l'exécutif peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Tout ce qui va être inscrit sera obligatoirement repris dans le budget 2016.

COMPTE	LIBELLÉ	BP	DM	TOTAL	1/4	2016
202	Frais documents d'urbanisme	48 000	0	48 000	12 000	10 000
2031	Frais d'études	13 950	9 000	22 950	5 737.50	5 000
2051	Concessions, droits similaires	49 000	0	49 000	12 250	10 000
21312	Bâtiments scolaires	44 100	0	44 100	11 025	10 000
21318	Autres bâtiments publics	418 630	195 000	613 630	153 407.50	75 000
2138	Autres constructions	40 750	0	40 750	10 187.50	10 000

2183	Matériel de bureau et matériel informatique	41 000	0	41 000	10 250	10 000
2184	Mobilier	21 850	0	21 850	5 462.50	5 000
2188	Autres immobilisations	324 300	0	324 300	81 075	50 000

Le total des crédits ouverts serait de 185 000 €.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture des crédits en investissement ci-dessus définis.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - ADOPTION DES ÉTATS DES RESTES A RÉALISER (délibération n° 2016-006)

Mme Krier : il est proposé d'adopter l'état des dépenses et recettes engagées non mandatées au 31 décembre 2015.

Dépenses

JUSTIFICATIFS	MONTANTS
Révisions du PLU - Petersen et Marché URBACTIS	14 038,00 €
Agenda Accés. Progr. AD'AP - APAVE - Marché du 07-05-15	6 780,00 €
Solution WIFI - SERIANS - devis du 24-11-15	2 346,00 €
Division parcelle chemin Béouzo -GE3F du 22-10-15	540,00 €
Faitage maternelle Béouzo - LATAPIE du 20-11-14	8 215,00 €
Tribunes des boulbènes - CSO - devis du 26-09-15	1 050,00 €
Régulateur chauffage salle de Bidot - COFELY - fact du 18-12-15	1 954,00 €
Pompe chauffage PEJ - COFELY - fact du 04-12-15	1 061,00 €
Volets logement Bidot - AREXIS - devis du 18-11-14	7 775,00 €
Menuiseries logement gardien Bidot - AREXIS - devis du 16-09-14	1 509,00 €
Curage fossés rte de Seysses - AVENIR TTP devis du 07-07-15	1 317,00 €
Solution WIFI - SERIANS - devis du 24-11-15	5 260,00 €
Télévision LED service jeune - Electro dépôt - fact du 08-12-15	200,00 €
Outillage Services Techniques DEDIEU fact du 30-12-15	3 322,00 €
Outillage Services Techniques TEREVA devis du 03-07-15	865,00 €
Outillage Services Technique PRODIM fact du 15-12-15	7 480,00 €
Bennes Services Techniques JF Hydro devis du 25-11-15	6 720,00 €
Réhabilitation salle polyvalente Trépapé MO délib 2015-116 du 23-06-15	39 790,00 €
Solde marché de maîtrise d'œuvre	2 392,00 €
Renforcement réseau EP Cantegraille - SEE BAYOL du 07-09-15	35 000,00 €
TOTAL	147 614,00 €

Recettes

JUSTIFICATIFS	MONTANT
Subventions du département - acquisition de véhicules pour les Services Techniques CP du 10/10/2012	12 180,00 €
TOTAL	12 180,00 €

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les états des restes à réaliser selon les montants indiqués ci-dessus.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE DE 2016 ACCORDÉE PAR LA COMMUNE AU CCAS (délibération n° 2016-007)

Mme Krier : depuis le 3 janvier 2011, le Centre Communal d'Action Sociale de Fonsorbes a acquis son autonomie financière. Afin de pallier aux différentes dépenses jusqu'au vote du budget primitif 2016, il conviendrait de lui attribuer une avance de 100 000 €. Le montant total de la subvention prévue au budget principal de 2015 était de 323 000 €.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au CCAS de Fonsorbes une avance de 100 000 € sur la subvention annuelle 2016 qui lui sera attribuée.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - PARTICIPATION POUR LE LOT ISSU DE LA DIVISION DU LOT N° 137 DE LA ZAC DU BANAYRE (délibération n° 2016-008)

Mme Krier : la municipalité précédente avait approuvé, par délibération en date du 1^{er} septembre 2011, un avenant à la convention d'aménagement de la ZAC du Banayre portant sur la participation relative à la réalisation de 32 lots supplémentaires. Le montant de cette participation s'élève à 3 921,29 € par lot. Cependant, l'aménageur, la société d'aménagement du Domaine du Banayre a procédé à la division du lot numéro 137 ; un lot supplémentaire a donc été créé. Aussi, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'aménageur la participation pour ce lot, soit 3 921,29 €.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : nous avons abordé tous ces points en commission des finances, donc nous avons eu des réponses, des explications, des échanges là-dessus. C'est ce qui permet aussi que nous puissions dérouler les points. Je tenais à le dire à la fin, et aussi par rapport aux gens présents dans la salle : un travail a été fait en commission, ce qui permet les votes d'aujourd'hui.

Mme le Maire : les commissions, effectivement, travaillent.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de la société d'Aménagement du Domaine du Banayre la participation pour le lot issu de la division du lot n° 137 de la ZAC du Banayre, d'un montant de 3 921,29 €.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - AVENIR FONSORBAIS FOOTBALL - CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

M. Chouard : nous rencontrons des problèmes quant à l'utilisation des locaux associatifs, en l'occurrence le club house mis à disposition de l'Avenir Fonsorbais Football. Le bureau de l'A.F. Football a voté un nouveau règlement intérieur, adopté par l'association. Il est donc proposé de nouvelles conditions de mise à disposition des locaux. Nous en avons parlé en commission des sports. La proposition est la suivante :

- la mise en place d'une alarme sur le site du club house avec déclenchement à partir de minuit
- possibilité de dérogation le week-end jusqu'à 2 heures du matin, après demande écrite formulée auprès des services techniques

M. Gaubert : j'ai lu dans le compte-rendu de la commission des sports que cela s'appelait "salle des convivialités". Alors, que l'on ne s'étonne pas, effectivement, de l'utilisation qui en a été faite jusqu'à présent.

M. Chouard : ce système est déjà instauré par le SIVOM à Cantelauze, sur les deux salles de convivialité : l'une est attribuée au basket et l'autre au rugby féminin. Il est en place depuis la rénovation de ces salles, il y a cinq ou six ans, et cela fonctionne très bien. Toutes les associations sont au courant, cela reste des salles de convivialité, ce ne sont ni des tripots, ni des salles de danse, ce sont des salles de convivialité comme vous le dites. A Cantelauze, en effet, cela n'empêche pas, après les matches ou après les entraînements, d'en avoir

une utilisation conviviale. Mais les associations savent pertinemment qu'à minuit l'alarme se déclenche ; donc à 23 h 55, tout le monde sort, tout le monde éteint la lumière. S'ils veulent terminer la soirée chez eux, ils la terminent chez eux. C'est le même principe lorsqu'ils ont des soirées : ils demandent l'autorisation et l'alarme est décalée et déclenchée à 2 heures du matin en général, et cela fonctionne très bien.

Il s'agit d'une demande commune, nous avons rencontré le nouveau Président et le nouveau bureau de l'A.F. Football à plusieurs reprises (certains des représentants sont dans la salle ce soir d'ailleurs), et c'est aussi à leur demande que nous mettons en place ce système, parce qu'il y a beaucoup de dérives et que c'est compliqué de changer la façon de fonctionner ; comme vous dites, cela fait des années que c'est ainsi. Nous, nous estimons que ce n'est ni un tripot, ni une discothèque, nous mettons donc en place des règles qui fonctionnent déjà parfaitement sur le reste de la commune.

Mme le Maire : qu'il n'y ait aucune ambiguïté, parce que nous entendons beaucoup de rumeurs circuler. L'Avenir Fonsorbais Football a tout notre soutien, nous souhaitons voir perdurer, bien vivre cette association, qu'il n'y ait aucun doute là-dessus. Nous voulons simplement éviter des dérapages qui sont inadmissibles. Notre responsabilité est engagée ; sachant que des soirées se terminent à 7 heures du matin, début décembre (ce n'est pas une période de réveillon), cela vous donne une idée de ce qu'il se passe dans cette salle de foot. Je ne veux pas prendre la responsabilité d'un accident en sortie de soirée. Cela participe aussi au fait d'appliquer un fonctionnement normal à une salle de convivialité. Il n'y a aucun doute sur le fait qu'elle est à la disposition du foot, mais dans des conditions d'utilisation que nous allons qualifier de normales.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Sachant que le bureau a validé, la semaine dernière, le règlement qu'il nous avait soumis ; la Mairie va le cosigner. Le règlement sera donc valide d'ici quelques jours sans aucun doute.

M. Pilet : à priori, il y a bien eu une négociation, une discussion entre les instances qui dirigent ce club de football et la Mairie, c'est le fruit de ce travail. Je voulais juste dire que je m'en étais assuré.

Mme le Maire : oui, mettre en place ce règlement, qui est strict par rapport à ce qu'ils connaissaient précédemment, est aussi une façon d'assurer notre soutien auprès du bureau du foot.

13 - CONTREPARTIES DES CHANTIERS JEUNES (délibération n° 2016-009)

Mme Lacoste : lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2015, nous avons acté le versement d'une contrepartie à une auto-école pour un jeune ayant effectué deux chantiers jeunes. Le cas se représente aujourd'hui et peut concerner d'autres jeunes pour des prestations de loisirs, d'équipements ou pour le permis de conduire.

Aussi, plutôt que de les voter au coup par coup, il est proposé d'acter le principe de versement des contreparties des chantiers jeunes (60 € par jeune) auprès des prestataires souhaités par les jeunes ayant effectué un chantier jeunes sur la commune. La Mairie devra agréer ces prestations.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de verser la contribution financière relative aux chantiers jeunes auprès des prestataires souhaités par les jeunes concernés

VOU	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

14 - NOUVELLE STÈLE DE LA RÉSISTANCE

Mme Voisin, Adjointe déléguée à l'implication citoyenne : au cours du dernier Conseil du 17 décembre, j'avais fait un point sur l'avancée de la nouvelle stèle. Je vous rappelle que la commission "implication citoyenne" avait décidé de proposer aux jeunes du collège et du lycée de la commune de se charger de ce projet. Aussi, j'ai rencontré, mercredi dernier, un professeur d'histoire du lycée qui s'est engagé à nous faire une première proposition pour fin janvier, de manière à pouvoir remédier s'il y avait des difficultés techniques. Il m'a suggéré de prendre également contact avec le collège pour envisager une action commune. Donc, Mme Lacoste et moi-même somme allées à la rencontre du Principal du collège qui nous a rappelé tout le travail accompli par le collège autour de cette période de l'histoire, l'espace mémoire situé dans le collège justement dédié aux victimes de la barbarie nazie. Nous avons rencontré un professeur d'histoire, très intéressé aussi par le projet, qui devrait en parler à ses autres collègues professeurs d'histoire du collège, ainsi qu'au professeur d'arts plastiques ; il prendra ensuite contact avec le professeur d'histoire du lycée. Ils me tiendront informée de l'avancée du projet. La commission "implication citoyenne" doit se réunir dans la première quinzaine de février, la date sera précisée d'ici vendredi. Dès que nous aurons le projet, nous

l'étudierons ensemble.

Mme le Maire : avez-vous des questions, des remarques sur le sujet ?

M. Pilet : non, mais saluer l'avancée de ce que nous avons décidé conjointement lors de la commission dont il a été fait référence. Nous avons retenu l'idée de faire une réunion publique pour pouvoir reparler, expliquer, pour que nous puissions repartir sur la commune de manière beaucoup plus positive. Cependant, je le redis, je crains que les délais fixés au 24 avril ne puissent être tenus, il ne faudrait pas que ce soit un préalable ; le plus important étant de faire les choses correctement et d'arriver à un résultat qui permette à chacun et à chaque habitant de s'y retrouver. Je trouverais dommage que, pour tenir une échéance, le consensus se perde. Je pense qu'il faut l'entendre très clairement, je le redis, je l'avais dit la dernière fois : le principal est d'arriver à une réalisation qui permette que toutes les composantes de notre collectivité s'y retrouvent. Merci.

Mme Voisin : mais c'est aussi mon objectif, et notre objectif. La proposition qui avait été faite par la commission de faire une réunion publique avant l'inauguration tient toujours.

15 - RÉTROCESSION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE DEUX PARCELLES CADASTRÉES BD 122 ET BE 133 - GIRATOIRE DU LYCÉE (délibération n° 2016-010)

M. Marin : lors de la réalisation du giratoire du lycée, route départementale 632, il avait été convenu par convention passée entre la Mairie et le Conseil Départemental la cession à l'euro symbolique des parcelles dudit giratoire. Lors du Conseil Municipal du 22 janvier 2015, il avait été acté la rétrocession de la parcelle cadastrée BD 122 pour une superficie de 1 094 m² à l'euro symbolique. Or, il est nécessaire d'acter également la rétrocession de la parcelle BE 133 suite au découpage établi par un géomètre afin d'isoler la partie du giratoire de la voirie communale et des parkings du lycée. Cette parcelle, d'une superficie de 734 m², représente le demi giratoire côté lycée ; la parcelle BD 122 représente le demi giratoire côté sud.

Aussi, il est proposé de prendre une délibération pour la rétrocession de ces deux parcelles pour l'euro symbolique. Le plan vous a été remis en pièce jointe de la convocation.

M. Gaubert : juste une question : s'agissant d'un point concernant le Conseil Départemental, est-ce normal que M. le Conseiller Départemental reste pour voter, ou pas ?

Mme le Maire : non, ce n'est pas normal. M. Buisson, vous ne prenez pas part au vote, vous devez sortir.

M. BUISSON Jérôme quitte la salle pour le vote, ne pouvant être juge et partie

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de rétrocéder au Conseil Départemental deux parcelles du giratoire du lycée pour l'euro symbolique.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Non exprimé :	1 (M. Buisson)

M. BUISSON Jérôme regagne la salle

16 - ACQUISITION DE PARCELLES POUR LE NOUVEAU CIMETIERE (délibération n° 2016-011)

M. Marin : il vous a été présenté tout à l'heure, lors du PPI, le fait que le cimetière devait être agrandi. Aussi, lors de plusieurs séances du Conseil Municipal de l'année 2015, des informations vous ont été transmises sur la nécessité de prévoir un nouveau cimetière et sur l'avancée des démarches. De même, une ligne budgétaire avait été prévue au budget 2015 pour l'acquisition des parcelles. Les démarches nous amènent à proposer l'acquisition des parcelles cadastrées suivantes sises chemin Marial appartenant à Mme Collombet Cécile :

- parcelle CB 40 d'une superficie de 2 860 m²
 - parcelle CB 43 d'une superficie de 8 665 m²
- soit un total 11 525 m²

Le service France Domaines a établi l'évaluation à 25 000 €. Cette acquisition ne sera pas soumise à la TVA. Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 12 janvier 2016. Le plan était joint en annexe de la convocation.

M. Gaubert : est-ce que le cimetière sera mis en service avant que l'autre ne soit saturé ? Les Fonsorbais auront-ils la possibilité d'aller à un cimetière plutôt qu'à un autre ? Ou prévoyez-vous de le mettre en service dès que l'autre sera saturé ?

Mme le Maire : pour l'instant, nous ne nous sommes pas posé la question M. Gaubert, je n'ai pas de réponse.

M. Marin : le fait que l'ancien cimetière soit saturé ne donnera pas beaucoup de choix aux familles.

M. Gaubert : sachant qu'il y a plusieurs cimetières, les gens peuvent effectivement choisir encore.

Mme le Maire : je voudrais préciser qui est Mme Collombet. Mme Collombet est la sœur de M. Réal qui a été Maire de Fonsorbes avant M. Duplanté. Elle a immédiatement accepté, ainsi que ses neveux qui s'occupent d'elle. Ils ont mis en avant le fait qu'il existait un attachement de leur famille pour la commune de Fonsorbes ; le fait d'accepter la vente de ces terrains pour la réalisation du cimetière y contribuait.

M. Pilet : sur le bien-fondé de la réalisation du nouveau cimetière, il n'y a aucun souci, aucun problème. C'est plus encore une fois sur la forme que je vais intervenir. Au mois de mai, les Présidents des groupes avaient été convoqués pour une démarche en vue de l'acquisition d'un terrain, qui n'avait pas pu se faire. Depuis, je crois que nous avons eu une information en Conseil Municipal et puis plus rien. Je le découvre aujourd'hui. Nous avons eu une commission d'urbanisme il y a dix jours où nous avons parlé du carrefour du cimetière ; je pense que cela aurait été bien que nous puissions en parler à ce moment-là, que cela aurait pu nous être présenté, plutôt que de le découvrir là.

Mme le Maire : cela dit, nous n'avions pas spécialement le choix sur les terrains. Cela aurait pu être fait. Il en a été question en commission des finances.

Mme Krier : en commission des finances, nous en avons parlé.

M. Pilet : oui, mardi soir.

M. Gaubert : il y a la difficulté d'accessibilité pour les personnes âgées : le dernier cimetière est très pentu.

Mme le Maire : nous n'avions pas trop le choix sur les terrains en fait. Donc, effectivement, cela a été présenté en commission des finances.

M. Pilet : alors, je vais être très précis pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Cela a été découvert lorsque nous avons reçu la convocation au Conseil Municipal, donc ce week-end. Soit la remarque est entendue, soit elle ne l'est pas. A un moment donné, nous sommes convoqués en urgence, nous sommes venus, au moins une majorité de Présidents de groupe pour que le dossier avance, nous nous sommes rendus disponibles parce que cela paraissait important.

Mme le Maire : oui, c'est important ; en prenant nos fonctions, nous nous sommes rendu-compte que le cimetière était saturé. Nous étions effectivement dans l'urgence.

M. Pilet : effectivement. Nous avons répondu présent, et je crois que là aussi c'est une question de forme que d'informer. C'est tout ce que je voulais dire. Je vais m'abstenir de voter uniquement pour la question de forme, mais pas de fond.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition des deux parcelles ci-dessus définies pour la réalisation d'un nouveau cimetière.

VOT	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Pilet)

17 - VENTE DE BIENS DIVERS ET D'UN BIEN IMMOBILIER PAR ENCHÈRE SUR INTERNET (délibérations n° 2016-012 et n° 2016-013)

M. Marin : il est proposé de procéder à la vente de mobiliers et de véhicules par enchère sur Internet. Cette vente se réalisera via la plateforme de courtage aux enchères du site "Agorastore", utilisée précédemment pour la vente de matériels de cuisine suite à l'arrêt de la production de repas.

Les frais de commission sont maintenant uniquement à la charge de l'acquéreur.

Les biens concernés sont :

- 4 mobiliers pour affiches de l'accueil et de la médiathèque : dimensions : H : 1,91 m X l : 94 cm ; pour affiches de 65 cm X 95 cm ; mise aux enchères au prix de base de 200,00 € l'unité
- 4 véhicules :
 - 1 véhicule IVÉCO polybène sans la benne 35C9 ; 172 919 kms ; année : 24/08/2001
Mise aux enchères au prix de base de 5 500,00 € HT
 - 1 véhicule non roulant RENAULT CLIO ; 197 000 kms ; année : 1997
Mise aux enchères au prix de base de 300,00 € HT
 - 1 véhicule non roulant PEUGEOT 505 break ; 109 468 kms ; année : 1989
Mise aux enchères au prix de base de 300,00 € HT
 - 1 véhicule non roulant RENAULT TRAFIC ; 161 000 kms ; année : 1993
Mise aux enchères au prix de base de 300,00 € HT

Comme vous pouvez le constater, les véhicules ne sont pas une grande perte pour la commune.

Mme le Maire : pour revenir sur le véhicule IVÉCO, cela va dans le sens que nous souhaitons renouveler les véhicules plus anciens, polluants et gros consommateurs, par des véhicules plus récents, voire neufs. Nous

sommes sur l'idée de changer progressivement ce parc par des véhicules neufs : la commune rentre donc dans le cadre du développement durable : consommation moindre, voire éventuellement véhicules électriques.

M. Marin : de plus, il est proposé de mettre en vente le local le Florian, d'une superficie de 200 m², selon le prix de base établi par le service France Domaine, soit 152 000 € HT. En effet, l'évaluation a été fixée à 190 000 € avec une possibilité de marge de 20 % vu les spécificités du local et le montant des travaux à réaliser. Il faut savoir que pour ce local, les acquéreurs et les visiteurs ne se bousculent absolument pas puisque nous n'en voyons pas du tout. Mme le Maire vous propose également de l'autoriser à vendre l'ensemble des biens selon le prix enchéri final.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances le 12 janvier 2016.

M. Gaubert : pour les véhicules roulants, êtes-vous tenus de faire un contrôle technique ?

M. Marin : oui, tout à fait.

M. Gaubert : et pour les non roulants ?

M. Marin : ils sont vendus au poids qu'ils représentent.

M. Pilet : est-ce que le vote est dissocié ?

Mme le Maire : oui, nous dissociions.

M. Pilet : pour le Florian, je reprends ce que j'avais dit lorsque vous avez eu l'idée de le mettre en vente, à savoir qu'il manque de locaux sur la commune. Vu qu'il sera difficile de le vendre, je reste sur l'idée de le réhabiliter en locaux associatifs ; voir, réfléchir à une pépinière d'entreprises, puisque là aussi nous savons que les autos entrepreneurs, notamment, manquent de locaux et de bureaux. Je pense qu'il faudrait vraiment réfléchir à cette solution.

Mme le Maire : nous allons vous faire les mêmes réponses que précédemment, à savoir qu'il y a, d'une part, des problèmes d'accessibilité au Florian, c'est un escalier en colimaçon. D'autre part, d'importants travaux sont à réaliser à l'intérieur : toute la réhabilitation électrique, toute l'isolation. De plus, il n'y a pas de demande de locaux professionnels de ce type. M. Louzon ?

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : non, je n'ai pas eu de demande.

M. Pilet : l'idée est d'initier quelque chose, c'est de lancer une dynamique. Nous savons qu'il y a des autos entrepreneurs qui pourraient chercher.

M. Louzon : nous recevons beaucoup de demandes de projets, mais actuellement nous n'avons pas cette demande. Je ne suis pas contre cette idée, mais aujourd'hui ce n'est pas demandé.

M. Gaubert : je comprends la nécessité que vous ayez à le vendre, mais vous pouvez effectivement imaginer que vous pourriez ne pas le vendre.

Mme le Maire : il y aura peut-être un moment où nous finirons par nous poser la question. Mais si nous n'arrivons pas à le vendre, c'est bien que ce type de local, à cet endroit-là, dans cette configuration, n'intéresse personne, n'est pas recherché, c'est clair. Les travaux s'élèveraient probablement à plus de 50 000 €. Il faut donc avoir la certitude que la commune soit en capacité de le louer. S'il ne peut être loué, il serait plus utile de consacrer cette somme à d'autres projets vus sur le PPI.

M. Pilet : nous parlions d'une proposition de pépinière d'entreprises, notamment pour les autos entrepreneurs. Mais, réfléchir aussi pour des locaux associatifs ou autres. Je sais qu'à un moment donné vous cherchiez de l'espace pour déplacer certaines personnes, ce lieu pourrait convenir.

M. Chouard : en fait, les personnes qui occupaient ces locaux ont été déplacées pour des problématiques de sécurité. Cette salle n'était pas du tout aux normes : il y avait trois bureaux plus une utilisation associative : il n'y a pas de sorties de secours, il n'y a pas de porte coupe feu, il n'y a rien. Si demain il y avait un accident ou quoi que ce soit, encore une fois, Mme le Maire en serait directement responsable. Le montant des travaux est vraiment trop important pour l'associatif, et il y a vraiment cette problématique d'accessibilité : si nous le donnons à une association ou à une entreprise, cela signifie qu'elles n'auront aucune visite de personnes handicapées ou à mobilité réduite, ce qui est restrictif.

Mme le Maire : je crains que nous n'ayons à en reparler, car il n'est pas du tout dit que nous puissions le vendre.

M. Gaubert : tel que M. Chouard le décrit, nous ne pouvons pas imaginer vendre un bien dans ces conditions, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Mme le Maire : c'est la réalité du bien en question.

M. Gaubert : c'est la plus mauvaise publicité que nous puissions faire sur un bien : "nous vous proposons un bien, mais il n'y a rien qu'il ne soit fait pour l'acheter, il n'y a rien en conformité".

M. Chouard : seul un privé peut effectivement l'acheter, pour en faire des bureaux ou autres.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la vente des mobiliers et véhicules ci-dessus décrits par enchère sur Internet,

VOII	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

ainsi que du local "le Florian".

VOII	Pour :	31
	Contre :	1 (M. Pilet)
	Abstention :	0

18 - BILAN DES AIDES VERSÉES PAR LE CCAS POUR L'ANNÉE 2015

Mme Hernandez :

Cette dernière présente le bilan des aides versées par le CCAS pour l'année 2015 :

AIDES FACULTATIVES	MONTANTS ALLOUÉS	
	2014	2015
Alimentaire / essence	418,68 €	375,10 €
Loyer (public / privé)	745,00 €	1 614,00 €
Gaz / Electricité	453,00 €	1 071,00 €
Eau / Assainissement	200,00 €	537,54 €
Sorties pédagogiques scolaires	-	981,60 €
Restauration Scolaire	293,84 €	412,48 €
Autres (timbres fiscaux, secours, ...)	0,00 €	75,00 €
TOTAL	2 235,52 €	5 066,72 €

VERSEMENTS A LA CAM POUR AIDES SUR LES TRANCHES 1, 2 ET PARTIE 3 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	MONTANTS ALLOUÉS	
	2014	2015
TOTAL	14 863,14 €	13 800,00 € (estimatif)

TOTAL Aides facultatives + versements CAM	2014	2015
		17 098,66 €

En 2015, 70 dossiers ont été étudiés, contre 20 en 2014.

Pour 2016, la commission d'aide se réunira la semaine prochaine pour l'aide à la cantine, le loyer, l'eau, c'est-à-dire pour les demandes d'aides habituelles.

Mme le Maire : avez-vous des questions ? C'était juste une information.

19 - COMITE DE PILOTAGE POUR L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

Mme Hernandez : nous avons eu une réunion jeudi 7 janvier sur l'accueil des réfugiés. Pour rappel, si nous devons accueillir une famille de réfugiés, elle sera logée rue de la Poste, dans un logement T3 de la Mairie. Il a été entièrement équipé et aménagé par un agent de la Mairie et deux personnes du Secours Catholique. Le logement a été visité par l'association "France Horizon" qui s'occupe de l'accueil et de l'insertion des réfugiés, ainsi que par une personne de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Elles ont été satisfaites de l'appartement. Le but de cette réunion était de savoir comment accueillir au mieux ces personnes, la disponibilité des personnes qui pourraient nous aider, et surtout de pouvoir nommer des parrains

républicains : ce sont des personnes qui doivent faire le lien entre l'association "France Horizon", la famille et les différents services de la commune et de l'Etat. Lors de cette réunion étaient présents Mme le Maire, le Secours Catholique, l'association Sakado, des administrés, des Elus. L'engagement d'être parrain républicain demande un engagement au quotidien. Il était donc difficile pour les personnes présentes d'assumer cette fonction ; elles seront présentes à nos côtés pour nous aider sur des temps bien précis. Pour que l'accueil se déroule le mieux possible, c'est donc la responsable du Centre Social et moi-même qui serons les marraines. Nous solliciterons donc le Secours Catholique, l'épicerie sociale et l'association Sakado pour l'aide alimentaire, vestimentaire, le soutien scolaire, l'accompagnement chez le médecin, pour expliquer le fonctionnement de la commune, où se trouvent les écoles, le collège, ouvrir un compte, etc.

Mme le Maire : aujourd'hui, nous ne savons toujours pas si nous accueillerons ou pas une famille. Selon ce que nous entendons dans les médias, la France n'est manifestement pas terre d'accueil, ou ne semble plus l'être ; les réfugiés ne se bousculent pas à nos frontières, c'est le moins que nous puissions dire. Donc, nous n'avons aucune certitude sur le fait qu'un jour, à Fonsorbes, nous accueillions une famille de réfugiés. L'objectif de la réunion, compte-tenu de la visite des services de la Préfecture et de l'association en question, était de s'assurer, pour demain (cela peut aller très vite : il semblerait que si nous recevons une famille, elle ne passera pas par un centre quelconque en France, elle arriverait directement d'Italie ou de Grèce, ce qui signifie que la décision peut être prise très rapidement, que du jour au lendemain nous pouvons recevoir un appel nous disant "demain vous avez une famille qui arrive"), que nous soyons en capacité de réagir et d'avoir les interlocuteurs, ou du moins les bénévoles, en nombre suffisant pour pouvoir les accueillir de la meilleure des façons possibles.

M. Gaubert : je ne débattrai pas sur le fond, mais sur la forme. Certaines communes avaient fait le choix de débattre de l'opportunité ou non d'accueillir des réfugiés. Pourquoi à Fonsorbes ce débat n'a-t-il pas été suscité au sein du Conseil Municipal ? L'information est arrivée sur une simple information. Vous dites être dans l'incertitude et aujourd'hui, d'après le volume des gens que nous aurons à accueillir sur le simple fait que la commune ait accepté de les recevoir, il était effectivement nécessaire que les Elus se soient positionnés. Nous serions peut-être arrivés à un débat de consensus. Aujourd'hui, nous sommes dans une hypothétique arrivée et nous ne mesurons pas le flux des personnes que nous aurions à accueillir, en sachant qu'aujourd'hui vous avez ouvert une possibilité par rapport à un logement qui se libérait. Effectivement, est-ce que demain la Préfecture ne va pas dire à Fonsorbes "écoutez, vous avez libéré un logement, libérez-en d'autres" ?, ce qui serait au détriment de gens demandeurs de logements.

Mme le Maire : la décision de mettre à disposition un logement a effectivement été prise très rapidement, devant l'urgence de la situation et devant le flux de réfugiés arrivant sur la communauté européenne. Nous ne nous sommes pas posé de questions, nous sommes dans une démarche solidaire vis-à-vis de gens qui quittent des pays dans lesquels ils subissent au quotidien la guerre, tous les tourments que nous pouvons voir quotidiennement sur nos écrans. Donc, nous n'avons pas eu d'état d'âme sur un éventuel débat, il nous a paru évident de faire preuve de solidarité en mettant à disposition un appartement. Je tiens à préciser que l'appartement en question ne rentre pas dans le cadre des logements sociaux, c'est un logement Mairie ; il est prêt. Nous n'accueillerons pas beaucoup de familles puisque nous n'avons qu'un seul appartement mis à disposition, nous n'en avons pas deux.

Mme Hernandez : de toute façon, par rapport à l'accueil de réfugiés, la Préfecture n'était pas en mesure de nous dire quelles personnes, quelles familles nous recevrons puisqu'elle n'avait pas plus de renseignements. C'est bien un seul logement mis à disposition ; c'est un choix de la municipalité et ce n'est pas la Préfecture qui va nous l'imposer. Je vous le dis car ils ont été agréablement surpris du bon état du logement et il est vrai qu'ils nous ont demandé si nous en avions un deuxième. Nous avons répondu non, ils le savent et, de toute façon, nous n'en avons pas d'autres.

M. Gaubert : je ne conteste pas le cadre, nous sommes tout à fait conscients qu'il y avait une nécessité. Ce que j'ai dit, c'est que nous ne mesurons pas effectivement ce que nous faisons. Mme le Maire dit "nous avons un seul logement", maintenant le débat est clos. Mais il est vrai qu'il aurait été bien que nous puissions en débattre car c'était nécessaire, puisque des communes se sont positionnées. Donc, si nous nous positionnons de façon favorable, il n'y a pas de souci, je ne suis pas contre. Mais je pense qu'il aurait été bien qu'il y ait ce débat. Après, vous dites un seul logement, nous restons sur ce créneau.

Mme le Maire : sachant que l'État s'est engagé à verser 1 000 € par personne, la commune recevrait donc aussi cette aide de l'Etat qui permettrait de passer le cap de l'ouverture des droits, puisqu'ils auront les droits inhérents au statut de réfugié.

C'était une information

20 - PROJETS DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS EN COMMUN - TISSÉO

M. Baë, Conseiller délégué à l'urbanisme et transports : je vais commencer par un rappel concernant les modifications prévues en septembre sur le territoire du Muretain Agglo :

- transformation des lignes virtuelles TRANSCAM en lignes régulières : cette mesure implique la suppression des réservations et le fonctionnement des lignes dans les deux sens tout au long de la journée, à raison de douze allers-retours par jour
- création d'une ligne express entre Muret et Basso Cambo qui peut nous concerner : cette ligne constitue une évolution de la ligne actuelle 117 suivant le tracé de la ligne 58
- renforcement de la ligne 116 qui dessert Fonsorbes et Saint-Lys à hauteur d'un passage toutes les demi-heures en heure de pointe et une heure en heure creuse
- création d'une ligne régulière "F" qui fera le lien entre Fonsorbes et Muret via le secteur d'Aygaloungou, ce qui n'était pas gagné car il était initialement prévu qu'elle passe par les Aujoulets ; cette ligne, prévue en 2016, est reportée pour des raisons techniques en 2017, notamment en raison des travaux liés au cheminement ou au virage entre la rue du 11 Novembre et la route de Tarbes

Ensuite, un point concernant le tracé de la troisième ligne de métro, appelée "TAE" :

En juillet, il nous avait été présenté quatre tracés, quatre fuseaux tests qui étaient à l'étude, suivant quatre schémas :

- une hypothèse qui privilégiait les territoires actuellement les plus denses
- une hypothèse qui privilégiait les territoires de faubourg connaissant actuellement une dynamique urbaine
- une hypothèse qui privilégiait les territoires avec un potentiel de développement pour lesquels Toulouse Aérospace-Express pourrait être moteur
- une hypothèse privilégiait la logique de connexion aux autres réseaux de transports

Concernant la commune de Fonsorbes :

- pour la première hypothèse, la gare de Colomiers était desservie
- pour la deuxième hypothèse, la gare de Colomiers était également desservie
- pour la troisième hypothèse, le secteur des Ramassiers, la gare de Colomiers et la zone d'En Jacca étaient desservis
- pour la quatrième hypothèse, la gare de Colomiers et la zone d'En Jacca étaient desservies

Nous avons donc écrit, lors de l'enquête publique, au SMTC pour l'informer que nous privilégions les deux dernières hypothèses. En fait, a été retenu un tracé reliant les deux pôles aéronautiques de Colomiers/Montaudran, ce qui ne crée aucun lien avec la ligne SNCF, avec deux options éventuellement possibles : une option qui desservirait l'aéroport moyennant un surcoût de 112 millions d'euros et un prolongement vers Labège moyennant un surcoût de 122 millions d'euros, sur un budget total de 1,7 milliards d'euros, soit plus ou moins 7 %. J'ai donc été déçu car l'hypothèse d'une desserte de la gare de Colomiers ou d'En Jacca nous aurait potentiellement arrangés, sachant que le pré-positionnement qu'ils ont fait des stations de métro, notamment à proximité du secteur d'Airbus, ne va pas franchement nous favoriser. Pour arriver à cette station de métro, cela sera relativement compliqué.

Fin décembre, j'ai envoyé un courrier aux Mairies de Saint-Lys, Fontenilles, la Salvetat Saint-Gilles et Colomiers (sachant que Mme le Maire de Colomiers avait déjà réagi dans la Dépêche en disant que la solution retenue n'était peut-être pas celle qui arrangeait sa commune) en leur proposant de s'associer pour éventuellement faire un courrier commun pour qu'au moins le SMTC étudie une troisième option pour desservir à minima la gare de Colomiers. A ce jour, j'ai obtenu une réponse de Saint-Lys, les trois autres communes ne m'ont pas répondu. Donc, je pense que nous sommes partis pour s'associer avec Saint-Lys pour faire ce courrier.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : il convient de les solliciter pour essayer de se connecter à une station de métro hypothétique qui arriverait à Colomiers et qui arrangerait tout le monde. Je crois qu'il faut continuer à œuvrer dans ce sens parce que c'est la solution qui désengorgerait tout notre secteur, pas uniquement la commune de Fonsorbes.

Mme le Maire : nous interpellons de vive voix les Maires de la Salvetat et de Fontenilles que nous rencontrerons la semaine prochaine pour d'autres sujets. Nous leur ferons donc part de ce courriel et essaierons de faire en sorte que nous travaillions tous dans le même sens, et éventuellement réécrire à Mme le Maire de Colomiers, il est évident que notre intérêt commun est là.

M. Pilet : et dans le cas du développement durable.

Mme le Maire : oui, c'est évident.

C'était juste une information.

21 - CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE FREE SUR LE CLOCHER DE L'ÉGLISE (délibération n° 2016-014)

M. Lerat, Adjoint délégué au secteur "urbanisme-transport-environnement-VRD" : pour faire suite à la séance du 23 juin dernier, il est proposé de signer un bail avec la société FREE pour l'installation d'une antenne sur le clocher de l'église selon les conditions suivantes :

- loyer annuel : 3 000 € nets
- participation pour la 1^{ère} année : 60 000 €, afin de participer au financement des travaux de rénovation du beffroi. En effet, l'installation de cette antenne nécessite de reprendre la charpente du beffroi pour sécuriser l'accès et l'installation des équipements ; le montant estimatif des travaux s'élève à 74 639,88 €.

Réaliser ces travaux est une occasion, car nous aurions dû de toute façon les engager dans les années suivantes, puisqu'il y avait des questions de sécurité sur cette charpente. Il faut savoir que cette charpente, usée, avait fait l'objet de réparations non conformes car elle a été liée à la structure de maçonnerie alors que cela ne se fait jamais.

Le bail est consenti pour une durée de douze ans, et pourra se poursuivre par tacite reconduction pour des périodes successives de six ans.

Le projet a été présenté à la commission urbanisme du 18 juin 2015 et aux conseils de quartier Mairie et Gare. Il a été examiné par la commission finances du 15 décembre 2015 et par la commission urbanisme du 4 janvier 2016. Le projet de bail était joint à la convocation.

La première partie du bail (la première page) indique que le bail est passé entre Free Mobile et la Mairie. Ensuite, l'article 1 décrit l'emplacement, donc l'église ; l'article 2 détermine le loyer que je vous ai cité (3 000 € et 60 000 €) ; l'article 3 détermine la durée. Je vous donne lecture de l'article 4 qui est important puisque "l'implantation étant réalisée sur un édifice religieux, aucun coffret électrique, câble, ou équipement de connexion ne devra être fixé en façade ou visible de l'extérieur. Aucun équipement technique ne devra être visible à l'intérieur du bâtiment pour les paroissiens assistant aux offices religieux. Les panneaux d'émission des antennes seront montés sur un châssis composite dont l'aspect sera le plus proche possible des couleurs et de l'architecture du bâtiment (ces matériaux en composite seront donc situés en antenne : au dessus du beffroi, il y a quatre petites ouvertures ; pour exemple, l'église de Saint-Lys est déjà équipée de ce matériel). La société Free Mobile veillera à la pérennité du rendu visuel, en particulier si le vieillissement des éléments rayonnants et de leurs supports venait à s'écarter du coloris de l'architecture du beffroi. Le fonctionnement des matériels installés par Free Mobile ne devra pas affecter la qualité audio du système de sonorisation utilisé par les offices religieux." De plus, cette convention comprend l'ensemble des documents annexes portant sur les installations de sécurité pour ces antennes.

Mme le Maire : bien entendu, le Père Vasseur a été tenu informé de toutes ces démarches, Philippe Franchina l'a rencontré à plusieurs reprises. Il a donné son autorisation pour l'installation de l'antenne. Il a demandé que les 3 000 € de loyers servent pour l'entretien de l'église. Alors, compte-tenu des sommes que nous y mettons chaque année, nous sommes largement au dessus des 3 000 €, il n'y a aucun doute.

Avez-vous des questions sur le sujet ?

M. Pilet : nous avons soulevé, lors de la commission urbanisme du 4 janvier, qu'il convenait de faire attention au montant du loyer qui sera déterminé au terme des douze ans, plus exactement onze ans puisqu'il faut signaler un an avant la rupture ou la reconduction du contrat. Effectivement, si ce loyer de 3 000 € perdure, la société sera gagnante ; il sera donc nécessaire de le renégocier à ce moment-là.

De plus, nous n'en avons pas parlé en commission d'urbanisme, mais je profite de la présence de notre Conseiller Départemental pour que soit évoqué avec la société concernée la question du haut débit sur la commune, et notamment sur les parties de la commune qui ne sont pas couvertes.

Mme le Maire : nous parlerons éventuellement du SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) lors d'un autre Conseil Municipal, compte-tenu de l'heure tardive. Mais, effectivement, je sais que le Conseil Départemental travaille sur ce sujet, nous y travaillons également au sein du Muretain Agglo.

M. Pilet : les deux remarques sont importantes car il y a un réel souci sur la commune pour les habitants qui n'ont pas le haut débit, mais la question du loyer n'est pas anecdotique non plus.

Mme le Maire : ce sujet sera abordé lors du prochain mandat, puisque cette question se posera d'ici onze-douze ans. Nous avons entendu, M. Pilet. J'ose espérer que, quel que soit le Maire qui sera en place à ce moment là, que ce dossier soit tenu et suivi.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer un bail avec la société FREE pour l'implantation d'une antenne sur le clocher de l'église.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

22 - LE MURETAIN AGGLO

Mme le Maire : nouvelle appellation et nouveau logo de la Communauté d'Agglomération ; une vidéoprojection est prévue pour la présentation :

Découvrez donc le nouveau logo du Muretain Agglo, réalisé par son service communication. Je vous lis rapidement son argumentation développée :

Pourquoi un nouveau logo ?

Pour souligner :

- un changement de cap. Le Muretain Agglo symbolise l'élargissement de l'Agglo aux seize communes, tout en exprimant la synergie. En 2016, le Muretain est la première agglomération de Midi-Pyrénées, après Toulouse Métropole, avec 93 000 habitants.
- un territoire qui bouge, porté par un projet de territoire ambitieux, cette nouvelle identité favorise la dynamique pour porter les projets. La création et le développement de plusieurs zones d'activités fait du Muretain un territoire fort au Sud de l'Aire Toulousaine.
- une nouvelle identité visuelle qui répond à une évolution afin de mieux correspondre à la dynamique actuelle de l'Agglo pour un territoire attractif et solidaire.

Pourquoi un nouveau nom ?

Changer de nom, c'est affirmer une nouvelle identité. C'est aussi changer l'image et se "réinventer". C'est donner à l'Agglo une nouvelle dimension.

Le nouveau graphisme réunit sérieux et sobriété, tout en étant résolument inscrit dans la modernité. Epuré et efficace, ce nouveau logo témoigne de l'engagement et de l'action, deux caractéristiques fondamentales de l'Agglo.

Il est porté par une association de symboles forts :

- le "M" rappelle l'architecture Muretaine, les ponts présents entre Ariège et Garonne
- l'entrelacement des couleurs souligne la solidarité et l'union entre les communes pour ne former qu'une seule composante
- le "i" graphiquement stylisé symbolise l'humain

Les stocks de papier à en-tête ont été épuisés afin de ne pas générer de coûts supplémentaires ; dorénavant, le nouveau papier à en-tête sera donc avec le nouveau logo. Seront changés également tous les autocollants apposés sur les véhicules.

M. Lalanne avait posé la question du coût en Conseil Communautaire : M. Mandement lui avait répondu que cette opération avait été réalisée à moindre coût, tout comme l'avait été le logo de la commune de Fonsorbes.

M. Lalanne : oui, effectivement, j'ai posé cette question, mais reste à vérifier le coût exact, et nous vérifierons aussi pour Fonsorbes.

Mme le Maire : vous avez des doutes M. Lalanne ? Vous avez des doutes sur quoi ?

M. Lalanne : j'ai des doutes sur le fait que cela ne coûte pas cher. Dans une période où nous sommes à la recherche d'économies, où il y a des baisses de dotations d'Etat, nous faisons des dépenses que je trouve inconsidérées ou pas appropriées dans la période dans laquelle nous vivons.

Mme le Maire : en l'occurrence, je peux parler de Fonsorbes, mais ça s'applique également au Muretain. A Fonsorbes, tout a été travaillé par le service communication, nous n'avons donc pas fait appel à une agence extérieure, c'est lui qui a proposé le logo. Nous avons également épuisé le papier et les enveloppes à en tête de l'ancien logo ; nous avons ensuite recommandé du papier avec notre nouveau logo. Je ne vois pas où sont les dépenses.

M. Lalanne : je parle, par exemple, des sérigraphies mises en place et qui se décollent, qu'il faudra renouveler.

Mme le Maire : comme les anciennes qui se décollaient aussi. Nous vous donnerons le prix des sérigraphies. Je pense que c'est important, à un moment donné, de montrer une volonté, une dynamique nouvelle. L'ancien logo avait fait son temps pour des raisons diverses et variées. J'ai la certitude que celui que nous avons montre la vitalité de la commune. C'est important, ça aussi, de faire passer des messages.

M. Lalanne : la vitalité d'une commune peut se manifester autrement que par un affichage.

Mme le Maire : nous voulions également vous communiquer d'autres informations sur le Muretain Agglo, à savoir : la délibération prise par le Conseil Communautaire du 6 janvier portant sur le retrait du SMEAT. Je vous avais expliqué, lors du Conseil Municipal de décembre, les raisons pour lesquelles le Muretain Agglo

souhaitait créer son propre SCoT, et donc quitter le SMEAT et l'AUAT. Un Conseil exceptionnel, qui n'a porté que sur ce point là, s'est donc tenu début janvier. A été voté à la majorité le fait que nous quittions le SMEAT. Les arguments mis en avant portaient sur le fait que le Muretain Agglo n'était pas entendu dans les demandes qu'il formulait auprès du SCoT à propos du développement de zones d'activités par exemple. Pour la commune de Fonsorbes, nous ne nous sentions pas très concernés dans le sens où nous étions satisfaits de ce que le SMEAT avait réalisé et de ce que nous proposait le SCoT. Pour résumer, les quinze autres Maires avaient des griefs vis à vis des non-réponses à leurs demandes argumentées par le SMEAT.

Avez-vous des questions ?

M. Pilet : j'ai regardé les comptes-rendus des Conseils Communautaires. Si je ne me trompe pas, et les Conseillers Communautaires présents me le feront remarquer si c'est le cas, cela n'apparaît dans les débats que depuis le mois d'octobre ou novembre. Donc, cela veut dire qu'une problématique, qui semblait importante, n'a été abordée publiquement qu'en octobre, et je crois même que c'était en novembre, avec une décision prise au 6 janvier. Vu l'enjeu que cela représente, vu l'intérêt aussi pour l'ensemble du territoire, parce que ce n'est pas que le Muretain, c'est l'ensemble de l'aménagement du grand Toulouse, je trouve cela très surprenant, au regard d'autres sujets qui sont très longs à traiter avant que des décisions ne soient prises, que cette décision soit excessivement rapide ; et surtout, sans qu'il n'y ait une publication, une concertation pouvant éventuellement aller au delà de l'ensemble des Conseils Municipaux, etc. De ce fait, la question du débat démocratique, de la réflexion démocratique, de tout ce que cela veut dire, avec ce que cela engage, parce que c'est tout de même une question d'aménagement du territoire, m'interpelle énormément. Le logo est un peu anecdotique, mais "le Muretain" cible aussi un nom. Auparavant, nous disions "la CAM", qui montrait un territoire ; en l'occurrence, cela va cibler le Muretain. Mais là, j'ai besoin d'y réfléchir parce que c'est aussi tout nouveau. Ceci dit, je suis très, très dubitatif sur la décision qui a été prise le 6 janvier.

Mme le Maire : je peux vous dire que c'est un débat qui a lieu au sein du bureau communautaire et au sein de la conférence des Maires depuis que nous sommes entrés à la CAM. J'entends donc régulièrement parler des problèmes des relations avec le SMEAT et du fait que les revendications des communes concernées ne soient pas entendues, ce n'est pas une découverte pour moi ; ça l'est peut-être pour vous, mais sachez qu'avant que cette décision ne soit prise, il y a eu de nombreux courriers échangés, ainsi que des échanges verbaux lors des assemblées générales du SMEAT, avec notamment les représentants de la métropole. Ce n'est pas quelque chose qui arrive subitement, c'est une décision qui a été prise après mûre réflexion et de nombreux échanges.

M. Pilet : en Conseil Communautaire, donc dans l'instance démocratique de la CAM, y a-t-il eu d'autres débats que ceux que j'ai lus sur les comptes-rendus datant d'octobre ou novembre ?

Mme le Maire : je pense que ce sont effectivement sur les deux derniers.

M. Pilet : il y a bien d'autres syndicats ou organisations avec lesquels nous avons des conflits, avec lesquels nous avons du mal à avancer, mais nous persévérons vu les enjeux. Pour un tel enjeu de l'aménagement du territoire, pour qu'il y ait cohérence sur l'ensemble du grand Toulouse, je trouve que la décision a bien été rapide : donc, premier débat public en Conseil Communautaire le 23 novembre, décision le 6 janvier ; il y a là quelque chose qui m'alerte, qui m'inquiète énormément.

Mme le Maire : alors, en ce qui concerne la cohérence sur le territoire de l'Agglo, Toulouse et la périphérie dont nous faisons partie, elle y sera. Il y a une instance de discussions sur tout ce qui concerne les franges, l'inter-SCoT, cela va continuer à fonctionner, nous échangerons avec nos voisins, nous ne serons pas une Agglo différente sur le fond de ce qu'elle est aujourd'hui. Nous n'aurons pas un SCoT révolutionnaire par rapport au SCoT qui existe aujourd'hui. Il est clair que si c'était le cas, nous nous ferions retoqués par les services de l'État. Donc, fort probablement, nous ne verrons pas une grande différence. Mais, par contre, nous serons en capacité de faire aboutir des demandes qui n'ont pas abouti jusqu'à présent.

M. Buisson : pour être plus clair, il y a effectivement l'arriéré par rapport à des communes qui n'étaient pas entendues. Je crois qu'il y a eu aussi une accélération par rapport à l'effet loi Notre qui a demandé au Muretain Agglo de pratiquer une certaine forme de protectionnisme par rapport à certaines mesures préfectorales qui pourraient être annoncées à la prochaine CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). En effet, des communes voisines du canton, adhérentes à la Communauté de Communes du Savès et de l'Aussonnelle, voudraient intégrer le Muretain Agglo. Il y aura donc d'importants débats, et le 22 janvier cela sera relativement compliqué car ces communes sont très satisfaites de dépendre du SCoT de cette communauté. Nous arriverons un jour sur un PÉTR du pays du sud Tolosan, ou sud Toulousain (nous verrons comment cela s'appellera), mais il y a déjà une alliance en préparation pour faire front à la métropole. Sauf qu'effectivement, ce qui peut inquiéter, c'est le fait qu'il y ait une seule identification au bassin Muretain. Cela pourrait être bloquant sur l'avenir d'alliance avec Plaisance et sur le rôle de Fonsorbes car nous avons entendu, à un moment donné, des volontés, des velléités de certains de nos voisins de sortir du Muretain Agglo pour juste mettre la pression par rapport à cela. Donc, politiquement, il

faut faire très attention à ce bassin-là, commençons à être très clairs, ne trompons pas nos concitoyens dans le sens où, effectivement, c'est voué à être un pays du sud toulousain.

M. Pilet : j'entends tout-à-fait ce que vous dites. Après, c'est la question de l'aménagement de l'espace, des zones, et de la cohérence. Alors, si on me dit "on va rester dans la cohérence", je ne comprends pas pourquoi.

Mme le Maire : tout simplement parce que des demandes vitales pour l'Agglo n'ont pas été prises en compte. Quand il est octroyé à Muret un nombre d'hectares (j'ai oublié le nombre) de zones d'activité dans une zone inondable où ils ne peuvent rien faire, fatalement, cela démontre bien la volonté de l'Agglo : dans les faits c'est "nous, nous prenons l'activité et vous, vous prenez la population". Donc cela n'est pas tenable. Nous voulons bien prendre la population, en l'occurrence nous en prenons plus qu'eux puisque nous augmentons de 2 % par an. Mais pour prendre de la population, il faut avoir de l'activité si nous voulons voir perdurer tous les services à la personne apportés par l'Agglo, notamment pour les compétences "enfance" et "petite enfance", avec les coûts que cela représente, sinon elle n'y arrivera pas. Donc, pour faire venir de l'activité, il faut avoir les zones nécessaires et suffisantes. L'équation est simple.

M. Pilet : sur Fonsorbes, les zones d'activité qui étaient prévues ne sont pas remises en cause ?

Mme le Maire : absolument pas.

M. Pilet : sur l'ensemble du territoire du Muretain Agglo, il était prévu et programmé différentes zones d'activité ; elles ne sont pas remises en cause. Si je comprends bien, la zone qui a été prévue se situe en zone inondable. Donc, a priori, le point qui créerait le différend serait uniquement celui-là.

Mme le Maire : je vous parle de Muret, mais il n'y a pas que ça. Toutes les communes du Muretain Agglo ont des reproches à faire sur le SCoT tel qu'il existe. Des demandes ont été formulées (vous avez manifestement eu les documents, sinon nous vous les remettrons, présentés lors du Conseil Communautaire) : vous les prenez les unes derrière les autres, et vous constatez que toutes les communes ont des critiques à formuler quant au fait qu'elles n'ont pas été entendues, sachant qu'il ne s'agissait pas de demandes extravagantes, elles étaient raisonnables et cohérentes par rapport à leur demande de développement. C'est par exemple la commune de Pinsaguel qui demandait que soit retirée de la zone de développement intense une partie de son territoire qui ne pouvait être densifiée du fait de l'absence de transports en commun. Elle dit donc "nous n'allons pas amener de la population sur une zone qui n'est pas desservie actuellement". Voilà, c'était sur des choses réfléchies et justifiées ; ce sont les deux exemples qui me viennent, mais il y en a d'autres.

Puisque nous parlons de ce sujet, je vais aborder la deuxième question orale posée par le groupe "Agir pour Fonsorbes", à savoir :

"En appui des débats qui ont eu lieu au sein de la CAM, lors de la délibération visant à quitter le SMEAT, un dossier des échanges de courriers entre CAM et SMEAT a été constitué.

L'un d'entre eux, en date du 26 mars 2015, liste les demandes, commune par commune (c'est donc le courrier auquel je faisais référence), portées par la CAM. Il y apparaît que la commune de Fonsorbes a déclaré un projet d'implantation d'une salle de spectacles et le renforcement des équipements de loisirs sur le secteur Bidot (besoin de constructibilité pour installations). De quoi s'agit-il ?"

Je l'ai découvert en même temps que vous, M. Lalanne. En l'occurrence, le SMEAT a consulté les questions posées dans le cadre du PLU (et restées sans réponse) par l'ancienne municipalité, à propos de la réalisation d'éventuels projets. J'ai été aussi surprise que vous. Vous avez bien remarqué que dans la présentation du PPI, à aucun moment, nous avons fait référence à une salle de spectacles, qui n'est d'ailleurs pas localisée sur le plan joint au courrier en question. Donc, n'ayez aucune inquiétude là-dessus, même si effectivement la notion de salles de spectacles a été évoquée lors du travail effectué avec la commune de Saint-Lys, dans le cadre du comité de pilotage de l'AUAT sur le développement du secteur ouest/CAM où nous avons abordé tous les sujets économiques, culturels, sportifs, associatifs, et autres ; comité de pilotage auquel a d'ailleurs participé Mme Dubois, votre colistière. Toutes les informations ont été communiquées. Je vous rassure donc, il n'est pas question de salles de spectacles.

Quant au secteur de Bidot, il avait été demandé s'il était possible, compte-tenu du fait qu'il s'agisse d'une zone naturelle, d'y réaliser des activités de loisirs avec les équipements nécessaires. Ce projet pourrait éventuellement faire l'objet d'une réflexion puisque la zone reste "zone naturelle", mais à ce jour il n'est pas retenu.

Les questions posées ne nous engagent absolument pas, je le dis très clairement, là en Conseil Municipal.

M. Lalanne : je vous remercie. Je me doutais bien que vous auriez été aussi surprise que moi, mais je trouve quand même curieux que M. Mandement envoie un courrier qui impacte Fonsorbes, en date du 26 mars 2015, sans qu'il n'y ait un contrôle, une concertation, ou un avis particulier. C'est pour cela, qu'en ce qui concerne la sortie du SMEAT du Muretain Agglo, le groupe d'opposition dont je fais partie a voté "contre", car nous avons bien ressenti que cette velléité de vouloir quitter le SMEAT était portée par trois Maires ...

Mme le Maire : non, M. Lalanne, je ne peux pas vous laisser dire ça.

M. Lalanne : si, laissez-moi finir, Madame, s'il vous plaît, ou alors je rentre chez moi ... Les débats et les discours qui ont été prononcés, l'ont été par le Maire de Pinsaguel, le Maire de Muret et le Maire de Portet. D'ailleurs, M. Mandement nous a même dit qu'il avait déjà un SCoT tout prêt, c'est ce qui m'a fait un peu peur aussi.

Mme le Maire : c'est faux.

M. Lalanne : de toute façon, Fonsorbes n'est pas, et ne sera visiblement pas impactée par cette sortie du SMEAT. Par contre, M. Mandement aura entre les mains un certain nombre de pouvoirs, et lorsque nous voyons comment est réalisé le partage des fonds de concours, je m'inquiète un peu pour l'avenir en termes de discussions et de concertation ; c'est tout.

Mme le Maire : je voudrais tout de même vous rappeler que les seize Maires étaient présents ; nous étions tous là et avons voté pour la sortie du SMEAT. Donc, effectivement, ce point-là a été défendu par les trois Maires vice-présidents : M. Suaud, M. Mandement, le Président, et l'autre deuxième Vice-Président, en l'occurrence M. Kohl qui est notamment chargé du projet de territoire (c'est donc à ce titre-là également qu'il parlait) ; de plus, il est le représentant du Muretain Agglo au sein du SMEAT, il était donc légitime qu'il s'exprime, et les autres Maires l'ont voté. Et je peux vous assurer, pour les avoir entendus en conférence des Maires, que leur position était très claire, il n'y avait pas d'ambiguïté. S'ils n'avaient pas été satisfaits, je pense qu'ils se seraient exprimés, puisqu'ils sont capables de s'exprimer sur d'autres dossiers, n'étant pas forcément d'accord avec tout ce qui est voté au sein du Muretain Agglo ; ça ne fait pas forcément tout le temps l'unanimité. Là, en l'occurrence, l'unanimité y était. Donc, ne préjugez pas de la position des autres Elus ; la position des autres Elus, nous la voyons au travers de leur vote, cela a été très clair.

M. Pilet : excusez-moi. Sur le compte-rendu que j'ai lu, il me semble qu'il y a un Maire qui n'a pas voté "pour", il s'est abstenu. Il me semble qu'il s'agit du Maire de Saint-Hilaire.

Mme le Maire : effectivement, vous avez raison, autant pour moi.

M. Chouard : il y a eu 6 votes "contre" et 6 abstentions.

Mme le Maire : autant pour moi par rapport au Maire de Saint-Hilaire.

M. Pilet : je le redis : cela me paraît quand même précipité. Le bureau, j'ai bien compris, y réfléchissait depuis un moment, mais je ne vais pas réinsister sur la notion de démocratie. Une autre question : quel est le coût de cette opération ?

Mme le Maire : actuellement, entre l'adhésion au SMEAT et à l'AUAT, cela coûte au Muretain Agglo 280 000 € par an. Le Muretain Agglo possède d'ores et déjà des ingénieurs capables de travailler sur un nouveau SCoT ; il est évoqué d'en embaucher un ou deux de plus. Sachant que le salaire d'un ingénieur, de catégorie A, est de 50 000 €, cela fait 100 000 € pour deux ingénieurs, soit une économie d'environ 180 000 € pour la collectivité, en supposant que ces deux embauches soient effectives.

23 - REPRISE DE LA COMPÉTENCE "TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LA STATION D'ÉPURATION FONSORBES-CANTELAUZE" AU SIVOM DU CANTON DE SAINT-LYS ET TRANSFERT AU SMEA-RÉSEAU 31 (délibération n° 2016-015)

Mme le Maire : dans le cadre de la dissolution du SIVOM du canton de Saint-Lys, il est proposé de reprendre la compétence "traitement des eaux usées pour la station d'épuration Fonsorbes-Cantelauze" transférée à cet établissement.

Le SIVOM a délibéré le 28 septembre 2015 pour se retirer du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement - Réseau 31. Ce dernier a délibéré le 15 décembre 2015 pour acter le retrait du SIVOM du canton de Saint-Lys. Il convient de se prononcer sur les conditions de reprise qui sont précisées dans la délibération prise par le SIVOM, jointe en annexe de la convocation :

- biens : station d'épuration de Cantelauze
- subventions en annuités : l'intégralité des subventions en annuités concernant la station d'épuration de Cantelauze est transférée
- contrats : la ville sera substituée de plein droit et obligations pour tous les contrats liés au bien mis à disposition

De plus, il est proposé de transférer cette compétence au SMEA-RÉSEAU 31, dans les mêmes conditions. En effet, le Conseil Municipal a délibéré le 29 septembre 2009 pour le transfert des compétences assainissement (collecte, transport et traitement des eaux usées) et eaux pluviales, et le SMEA-RESEAU 31 gère le projet de station d'épuration intercommunale "Défi Aussonnelle" qui remplacera la station de Cantelauze.

Avez-vous des questions ?

M. Pilet : qui récupèrera le foncier à terme ?

Mme le Maire : Fonsorbes, et surement Fontenilles au prorata de 6 %.

Sachant qu'il y aura une installation technique sur le site.

Mme Krier, es qualité de Présidente du SIVOM : le SMEA-réseau 31 avait demandé 2 000 m² pour les installations nécessaires, car le réseau de Fontenilles, qui arrivera par-là, et celui de Fonsorbes, qui arrive déjà, repartiront sur la Salvetat Saint-Gilles.

M. Pilet : cela ne prendra pas la totalité de l'emprise au sol ? Je crois qu'il y a 5 000 m².

Mme Krier : ils ont besoin de 2 000 m².

M. Pilet : 3 000 m² reviendront donc à la disposition de la commune.

Mme Krier : oui.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre la compétence "traitement des eaux usées pour la station d'épuration Fonsorbes-Cantelauze" au SIVOM du canton de Saint-Lys, ainsi que son transfert auprès du SMEA-RÉSEAU 31.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

24 - SMEA-RÉSEAU 31

Mme le Maire cède la parole à Mme Krier qui a assisté au Conseil Syndical réuni le 15 décembre 2015.

Mme Krier : M. Vincini, le nouveau Président du SMEA-réseau 31 avait émis un certain nombre d'idées sur la reprise du prêt Dexia au sein du SMEA et sur l'autonomie des commissions territoriales ; tout cela a été acté durant cette séance. L'ensemble du bureau a voté, à l'unanimité, la prise en charge du prêt structuré sur la globalité du syndicat, ainsi que la prise en charge des frais afférents à ce prêt, tant que Fonsorbes restera à Réseau 31. C'est très important car cela impactera les factures des Fonsorbais.

De plus, les objectifs donnés par la Direction aux commissions territoriales, lors du Débat des Orientations Budgétaires (DOB) sont les suivantes :

- une grande autonomie
- la gestion d'un budget par commission territoriale, et non plus par commune (il y avait un budget par commune géré par Réseau 31), avec pour objectif l'harmonisation des tarifs au sein d'une même commission territoriale ; certaines commissions territoriales l'ont déjà mis en place, cela fonctionne.

Mme le Maire : je crois que c'est symbolique du changement de gouvernance au sein du Département et du SMEA. Auparavant, notre prêt n'avait pas été évoqué, il n'avait même pas été rediscuté car notre commune était la seule à le payer, c'était peu important. Suite à l'arrivée de la nouvelle équipe, nous en constatons les effets immédiats, nous le verrons sur nos factures. Lorsque Mme Krier explique que le prix au m³ sera identique pour toutes les communes de la commission territoriale n° 6, et connaissant la différence entre Plaisance et Fonsorbes, je comprends que nos voisins Plaisançois ne soient probablement pas satisfaits. De ce fait, nous voyons fonctionner la solidarité et nous voyons l'intérêt de la mutualisation. Mme Krier a remercié publiquement M. Vincini, et l'ensemble des délégués qui l'ont voté, car il s'agit d'un geste fort à l'égard de Fonsorbes. J'ai rencontré M. Vincini en début de semaine à l'occasion des vœux du Président Méric : je l'ai remercié également parce que cela est très significatif. Je pense que cela répond à la question que posait M. Gaubert sur le suivi des engagements et autres : en l'occurrence, les engagements ont été pris, ils sont effectifs.

M. Gaubert : tout cela pour rappeler qu'effectivement l'état d'esprit était peut-être celui-là lorsque la commune a adhéré au SMEA ; c'est ce que nous avons compris lorsque nous avons voté, avec certaines réserves.

Mme le Maire : je vous rappelle que nous n'avions pas voté l'adhésion au SMEA.

C'était une information.

25 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE HAUTE-GARONNE (SDEHG) - MODIFICATION DES STATUTS (délibération n° 2016-016)

M. Marin : lors de sa séance du 26 novembre 2015, le comité syndical du SDEHG a modifié ses statuts. Cette modification lui permet notamment d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique, telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du SDEHG, dont nous faisons partie, doivent se prononcer sur cette modification de statuts.

Mme le Maire : nous aurons un autre débat pour décider des compétences auxquelles la commune adhèrera ou pas. Pour l'instant, nous nous contentons de valider le changement de statuts. Ensuite, je pense que les trois compétences dont il est question méritent une réflexion ; cela fera l'objet d'un autre débat et d'un travail de commission, compte-tenu de l'heure très tardive. Nous ne votons donc que sur le changement des statuts

du SDEHG.

Avez-vous des questions ?

M. Pilet : il était formulé sur l'ordre du jour que le Conseil Municipal devait émettre son avis.

Mme le Maire : nous ne disons pas que la commune adhère à ces compétences-là. Le SDEHG nous demande d'accepter les modifications de ses statuts : nous les acceptons, mais par contre le débat sur l'adhésion à ces compétences-là aura lieu ultérieurement.

M. Pilet : oui, et nous pouvons peut-être impulser, être force de proposition pour orienter un peu plus, notamment vers tout ce qui est développement durable.

Mme le Maire : oui, mais manifestement, des choses bougent également au SDEHG, malgré que le Président n'ait pas changé.

M. Pilet : d'où mon inquiétude sur le premier point à propos du Muretain Agglo ; nous voyons bien que les choses bougent partout.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SDEHG.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

26 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22

Mme le Maire : l'arrêté de régie pour le marché de plein vent a été modifié afin d'augmenter le montant de l'encaisse.

27 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

- Depuis le début de la mandature, Fonsorbes l'Humain d'Abord a soutenu l'initiative municipale de mettre en place des conseils de quartier, des sages ou des jeunes, pour aller vers plus de participation citoyenne et permettre au plus grand nombre de s'impliquer dans la vie de la cité. Nous constatons que les sujets proposés par les conseils de quartier n'ont pas les réponses à la hauteur qu'il faudrait. Les sujets proposés par la municipalité apparaissent comme une recherche de seul consentement. Nous rappelons que cette expérience d'implication citoyenne ne peut fonctionner que si les idées différentes, parfois même des remises en causes, sont acceptées comme des richesses, avec la capacité de les intégrer dans les décisions municipales. A l'occasion des bonnes résolutions de début d'année, nous voudrions savoir si la municipalité veut s'engager dans une réelle implication participative qui tienne compte de ces préconisations ?

Mme Voisin : les conseils participatifs ont été mis en place, pour la plupart, il y a un an, moins pour certains. Le démarrage a été un peu compliqué, il convenait de trouver un fonctionnement pouvant satisfaire tous les intervenants. Rappelons pour cela que nous ne partons de rien en matière de démocratie participative.

Nous n'y sommes pas encore, mais après une période consacrée à un afflux de questionnements plutôt revendicatifs, passage obligé dans un premier temps, ces conseils sont passés, dans l'ensemble, à un travail plus constructif. Nous avons essayé d'apporter des réponses à chaque question, plus particulièrement à celles d'intérêt public bien sûr, et cela nous a pris beaucoup de temps, même si nous n'avons peut-être pas toujours été assez réactifs, et les Elus référents se sont investis pour accompagner les conseils. Le fonctionnement est perfective, il n'y pas de doute. J'ai toujours dit qu'il fallait laisser le temps au temps, mais après un an, j'estime qu'il faut faire le point et la commission implication citoyenne, qui doit se réunir dans la première quinzaine de février, sera invitée à réfléchir aux améliorations à mettre en place pour que cette volonté, volonté réelle soyez-en assurés, d'impliquer des citoyens dans la vie de la cité ne reste pas à l'état de vœux pieux et aboutisse à une réelle avancée de la démocratie participative sur Fonsorbes.
- Nous relevons que certains sujets importants pour la commune auraient mérité le débat démocratique au sein des instances municipales, tel que vous l'avez revendiqué tout au long de la campagne électorale, cherchant ainsi à vous démarquer de vos prédécesseurs.

La création du service municipal des sports à partir de mars 2016, les monuments commémoratifs, l'aménagement de la salle du Trépadé, l'appartenance au SMEAT, l'aménagement des Portes du Gers, le choix de l'implantation du nouveau cimetière, et de la caserne des pompiers, autant d'exemples sans débat, ni concertation suffisante.

Pourtant, nous avons été, soit force de propositions sans être entendus, soit relais des préoccupations de nos concitoyens.

Étant encore dans la période des vœux, quelles sont vos résolutions pour cette nouvelle année en la matière ?

Mme le Maire : je vais vous répondre sur la caserne des pompiers : déjà, elle n'est pas sur la commune de Fonsorbes, elle est sur Saint-Lys. Il nous paraissait donc difficile d'influer sur son positionnement. Je pense que le positionnement de la caserne nous convient tout à fait dans le sens où elle se trouvera sur la sortie en direction de Fonsorbes, nous pouvions difficilement imaginer mieux. Je vous rappelle, historiquement, que l'ancien chef lieu de canton est Saint-Lys.

Je vous rappelle également que la caserne des pompiers dessert l'intégralité des communes du canton (je ne parle pas de Plaisance), et que de par son positionnement, elle se trouvera à proximité immédiate de la déviation de Saint-Lys, dont nous espérons qu'elle verra le jour le plus rapidement possible pour de multiples raisons. Cela permettra également aux pompiers d'être le plus rapidement possible sur Fontenilles, Fonsorbes et Saint-Lys, qui sont tout de même trois communes importantes, hors Plaisance qui a, je pense, sa propre caserne.

M. Buisson : non. Cela permettra aussi une intervention sur certaines zones de Plaisance, avec une capacité d'actions sur le rayonnement et une amélioration sur les extrêmes de 18 à 19 minutes, ce qui n'est pas négligeable. L'implantation est prévue au lieu dit "Moulin de la Jalousie", plus précisément, dépendant ou pas de toute façon de la déviation qui se fera en quatre phases (nous l'apprendrons prochainement), plutôt que deux ans, mais cela se fera.

M. Chouard : concernant le service municipal des sports : ce sujet a été évoqué à trois ou quatre reprises au cours de la commission "sport" durant ces dix-huit derniers mois, sachant qu'un débat ouvert a eu lieu sur la décision finale lors de la dernière réunion. Les explications sont reportées dans le compte-rendu.

M. Pilet : le sens de la question n'a pas été perçu.

Mme le Maire : nous avons bien compris que c'était sur le fond, mais nous répondons aux exemples que vous mettez en avant.

M. Pilet : je vais être très précis sur le service municipal des sports : dès que cela a été abordé en début de mandature, j'avais justement émis la proposition d'un service municipal des sports car cela paraissait, et c'est ce que nous avons étudié durant la campagne, la solution la plus adaptée. Je ne vais pas relater les réactions soulevées en commission, mais je m'aperçois que deux ans après, c'est la solution qui sera retenue. Je le dis : s'il y avait eu une réelle écoute et un débat, nous aurions peut-être entendu un peu plus les arguments que j'amenais. Il était évident que vous alliez, et que nous allions arriver à cette solution. Et je crois que sur plein d'autres domaines, s'il y avait une écoute des arguments, une réflexion, nous gagnerions tous du temps et de la quiétude.

M. Chouard : nous avons vu le compte rendu de la première réunion ; en effet, vous aviez émis cette idée-là, tout à fait. "Travailler", je ne sais pas parce que lors de la 2^{ème} commission, nous avons également soulevé ce sujet à l'ordre du jour avec M. Séverac : personne, je dis bien personne, des membres de l'opposition n'est venu proposer des actions concrètes. Nous, nous avons un dossier concret concernant l'office municipal des sports. J'ai toujours dit que nous aurions un temps de réflexion important pour la décision finale. Nous avons trouvé des solutions en interne qui nous satisfaisaient. A l'époque, nous n'avions pas voulu nous précipiter et avons voulu étudier l'ensemble des dossiers qui nous étaient présentés, dont, effectivement, la solution que vous aviez émise.

M. Pilet : je n'avais pas compris, à l'époque, que vous vouliez y réfléchir. J'avais compris que ce n'était pas une bonne idée. Et la seconde chose c'était de suite l'office municipal des sports avec l'exemple de Pau. J'avais là aussi, je pense, proposé des choses assez claires qui se sont vérifiées. Donc, après si nous ne sommes pas entendus, je ne vais pas m'évertuer, ce que je fais peut-être pour d'autres sujets, à répéter constamment en commission des choses qui ne sont pas entendues. J'ai dit "bon, ils veulent aller là, c'est eux qui gèrent la commune, ils y vont".

M. Chouard : je vous répondrai alors en vous disant que, finalement, vous ne nous écoutez pas non plus puisque nous n'avons jamais dit officiellement que nous tendions vers ça, nous avons plutôt essayé de laisser le débat ouvert et d'y réfléchir. Donc, vous non plus, vous ne nous écoutez pas hélas.

M. Pilet : je pense que c'est essayer d'amener autre chose : soit c'est possible, soit ce n'est pas

possible.

Mme le Maire : oui, mais il y a des moments où ce n'est pas possible. Par exemple, pour l'aménagement des "Portes du Gers" : je vous rappelle que le dossier date de 2007. Quand nous négocions avec l'aménageur, nous n'allons pas non plus le rendre publique. Donc il y a des choses pour lesquelles nous avons l'obligation d'avancer, et nous avançons.

M. Pilet : je pense que certains commerçants de la commune ont émis des propositions très concrètes qui n'ont pas pu être débattues, que j'ai apprises dernièrement.

Mme le Maire : vous avez de la chance, parce que nous, nous n'avons pas été informés.

M. Pilet : si, cela a été abordé très clairement au cours de la réunion des commerçants.

Mme le Maire : M. Pilet, nous n'allons pas refaire ce débat-là, nous n'allions pas remettre en question le projet des "Portes du Gers". C'était clair.

M. Pilet : ce n'était pas le remettre en question. A un moment donné, vous arrivez, vous êtes en début de mandature, il y a un commerçant qui vous fait une autre proposition, je crois qu'elle aurait mérité d'être réfléchi, étudiée. Peut-être qu'elle était mauvaise. Mais, deux ans après, j'apprends que d'autres personnes étaient intéressées par l'aménagement de la commune, qui ont fait des propositions visiblement concrètes, débattues et reprises lors de la réunion des commerçants.

Mme le Maire : je ne sais pas à quoi vous faites référence M. Pilet.

M. Pilet : moi je le sais, et je pense que la plupart d'entre nous le sait.

Mme le Maire : dites-nous.

M. Chouard : expliquez puisque nous ne sommes pas au courant, nous ne savons pas de quoi vous parlez.

M. Pilet : un commerçant a fait une proposition concrète pour ...

M. Chouard : à qui ?

M. Pilet : aux Elus.

M. Chouard : mais quels Elus ? De l'ancienne municipalité ?

M. Pilet : non, vous. Je parle de la nouvelle équipe.

M. Chouard : non. M. Louzon va vous répondre.

M. Louzon : aucune proposition, aucune.

M. Pilet : aucune proposition ? De personne ? Nous sommes bien d'accord ?

Mme le Maire : mais une proposition pour quoi M. Pilet ?

M. Pilet : pour reprendre, ou retravailler le projet des "Portes du Gers" d'une autre manière, avec des propositions concrètes. C'est-à-dire que nous continuons les "Portes du Gers", mais une autre personne est venue faire une proposition pouvant avoir un impact sur l'aménagement du centre-ville. Mais je n'ai pas tous les tenants et aboutissants.

Mme le Maire : et nous payons les millions d'euros de dédommagements à l'aménageur. C'est cela aussi, parce que la commune était engagée, ce n'est pas nous qui avons engagé la commune.

M. Pilet : n'ayant pas tous les éléments, je ne vais pas aller aussi loin. Ce qu'il s'est visiblement dit en commission avec les commerçants, ce n'était pas des rumeurs.

Mme le Maire : je peux vous dire, M. Pilet, que nous n'avons eu aucun dossier sur ce sujet là, aucune proposition claire et nette, aucun courrier. Ce sont des bruits qui ont couru.

M. Pilet : il n'y a jamais eu de rencontre ou autre ?

Mme Krier : jamais.

Mme le Maire : rien, aucun dossier, aucun courrier, aucune proposition écrite, aucun rendez-vous. Des rumeurs ...

Groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Les conditions d'emploi, de gestion, de reclassement et de fin de fonctions des agents contractuels des collectivités territoriales et de leurs établissements sont précisées et améliorées à partir du 1^{er} janvier 2016, suite à la parution d'un décret au Journal Officiel du 31 décembre 2015. Ce texte, qui a reçu un avis favorable du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, modifie le décret n° 88-145 du 15 février 1988 abordant les dispositions applicables aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, améliorant celles-ci dans les domaines, en particulier, des contrats et de la rémunération. Quelle(s) conséquence(s) pour les agents contractuels en CDI ou pour ceux bénéficiant de contrat d'une durée supérieure à un an ? Le contrat de la responsable du service urbanisme, dont il a été débattu au dernier Conseil Municipal, est-il impacté ?

M. Lascret : pour répondre à votre question, le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 a pour objet :

- de déterminer des critères de rémunération des agents contractuels
- d'étendre l'entretien professionnel aux agents contractuels recrutés sur emplois permanents par contrat à durée déterminée de plus d'un an et d'organiser cet entretien professionnel annuellement
- de préciser les conditions de recrutement des agents contractuels de nationalité étrangère
- de compléter les mentions obligatoires devant figurer au contrat (motif précis du recrutement et de la catégorie hiérarchique dont relève l'emploi)
- d'encadrer les durées de la période d'essai en fonction de la durée du contrat
- de mettre en cohérence les règles de calcul de l'ancienneté pour l'octroi de certains droits (droits à congés, à formation, à réévaluation de la rémunération, à l'accès aux concours internes, au versement de l'indemnité de licenciement) avec celles introduites par la loi du 12 mars 2012 dans la loi du 26 janvier 1984 pour la transformation des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée
- de prévoir l'obligation de délivrance en fin de contrat, par l'autorité territoriale, d'un certificat administratif attestant de la durée des services effectifs accomplie
- de clarifier les conditions de renouvellement des contrats, les obligations en matière de reclassement et les procédures de fin de contrat et de licenciement

Aujourd'hui, pour tous les agents contractuels de droit public de Fonsorbes, le seul impact non appliqué à ce jour concerne l'obligation de délivrer un certificat des services accomplis en fin de contrat. Tous les autres critères sont d'ores et déjà pris en compte.

Ce décret se justifie par le grand nombre d'agents contractuels embauchés dans la fonction publique territoriale (plus de 19 % des agents). Mais nombre de textes sont déjà venus border ces emplois, notamment la loi de mars 2012 appliquée sur la commune.

Actuellement nous avons trois agents en contrat de droit public :

- 2 à temps complet au service urbanisme, pour une durée de 1 et 3 ans
- 1 à temps complet au service culturel pour une durée de 6 mois

Mme le Maire : la réponse qui vous a été faite vous satisfait-elle M. Lalanne ?

M. Lalanne : oui.

Mme le Maire : très bien.

28 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire :

- modification de la composition du Conseil d'Administration du CCAS : Mme Dirat Corinne a démissionné et est remplacée par M. Borrel Vincent, de l'Association des Jeunes Handicapés
- Conseil Municipal du 10 mars 2016 : il débutera à 18 heures, et non 19 heures, compte-tenu du fait qu'il s'agit du Conseil Municipal où sera discuté le DOB, et autres, sachant que nous en avons un au mois de février également
- début des travaux du giratoire "les Portes du Gers" : début février, pour une durée de 4 à 6 mois
- vœux adressés aux acteurs locaux (scolaire, associations et activités économiques) : vendredi 15 janvier à 19 heures, salle de restauration du centre de loisirs de Cantelauze
- vœux adressés par le club des entreprises du Muretain : 28 janvier à Fonsorbes (Bidot), sachant que nous avons rencontré le Président, M. Gautier en début de semaine : nous avons acté le fait qu'aurait lieu une présentation du club des entreprises du Muretain à l'ensemble des acteurs économiques Fonsorbais dans le courant du 2^{ème} trimestre 2016. Nous pouvons penser qu'une partie des acteurs en question ne savent pas que le club des entreprises du Muretain existe. Des aides peuvent leur être apportées en termes d'information. Cela serait dommage qu'ils s'en privent.

M. Louzon : ce sera la première fois que les vœux se dérouleront en dehors des villes de Portet et de Muret. C'est dû au fait que nous avons de bonnes relations avec le club, que les choses se déroulent bien.

Mme le Maire : bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Premier Adjoint au Maire
MARIN Pierre



La Secrétaire de Séance
GOSELIN Corinne



